DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

United Nations Development Programme

DOCUMENT de PROJET

Senegal

Titre du projet : Projet d'appui à la mise en place de pôles de développement résilients et de préservation de la biodiversité
Numéro du projet : 01001111
Partenaire de mise en œuvre : Programme des Nations Unies pour le Développement
Date de début : 30 Janvier 2024 Date de fin **:** Décembre 2027 Date de la réunion du CLEP**:** 26 janvier 2024

Contribution aux cadres de programmation

1. **Priorités stratégiques de la coopération Belge :**

- R1- La gouvernance des ressources naturelles est améliorée via la planification participative et inclusive de l'utilisation des terres et des ressources en eau, l'accès aux ressources naturelles et la sécurité foncière.
- R3 - Les acteurs locaux adoptent des pratiques agroécologiques et des systèmes agro-sylvo-pastoraux durables et résilients au changement climatique ;
- R4 - Les acteurs locaux adoptent des pratiques durables de gestion de l'eau.

2. **Priorités stratégiques du gouvernement :**

- Contribution Déterminée au niveau National (CDN), notamment les volets énergie, foresterie, biodiversité et agriculture ;
- Rapport sur la neutralité de la dégradation des terres ;
- PAP3 (objectif stratégique) ;
- Plan National d'adaptation du secteur de l'agriculture ;
- Programme de transition énergétique.

3. **Priorités stratégiques du cadre de coopération des Nations Unies :**

- Axe 1 de l'UNSDCF : D'ici à 2028, les systèmes de production, y compris les systèmes alimentaires, sont organisés de manière à préserver l'environnement, à stimuler l'esprit d'entreprise, l'innovation technologique et à garantir un emploi décent à la population, en particulier aux plus vulnérables, notamment les jeunes, les femmes, les handicapés et les migrants, dans les zones rurales et périurbaines.

4. **Plan stratégique du PNUD (résultat 1)** : Accélération de la transformation structurelle, en particulier des transitions verte, inclusive et numérique.

Brève Description

Ce projet vise à renforcer la résilience des petit(e)s exploitant(e)s agricoles et à promouvoir des pratiques de gestion durable des ressources naturelles et de la protection/valorisation de la diversité biologique dans les régions de Fatick, Kaffrine et Saint Louis au Sénégal. L'intervention du projet dans ces régions se justifie par la recherche de synergies avec les actions engagées d'une part par la Belgique dans le cadre de la coopération bilatérale (Fatick et Kaffrine) et le PNUD dans le cadre du projet PFNAC (Saint Louis et Fatick).

En outre, ces regions sont exposées aux péjorations climatiques dont les principaux risques sont liés à la variabilité climatique, au stress thermique, au nombre de jours secs consécutifs, au stress hydrique et à la durée de la saison de croissance. Le projet s'orientera sur :

- l'adoption de pratiques d'agroécologie telles que l'agroforesterie, l'agriculture de conservation, la diversification des cultures, l'utilisation des fertilisants organiques. Il fournira également une assistance technique aux agriculteurs pour la lutte contre les ravageurs, les maladies et pour la conservation des produits après récolte, la promotion des pratiques de gestion durable de l'eau par la construction de structures de collecte d'eau à petite échelle, la promotion de techniques d'irrigation efficaces et la mise en place de comités communautaires de gestion de l'eau ;

DS

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

- l'utilisation et l'accès aux énergies durables dont notamment l'énergie solaire en s'inscrivant dans le programme national de transition énergétique et en capitalisant sur les opportunités des mini-réseaux et des leçons apprises des écovillages.

Le projet établira des liens avec les grappes d'agro-industries locales pour promouvoir l'accès aux chaines de valeur et aux marchés pour les petits exploitants agricoles. De même, la résilience socio-économique des ménages vulnérables sera soutenue grâce à la facilitation de l'accès aux mécanismes de protection sociale.

Le projet développera une approche d'égalité entre hommes et femmes avec une attention particulière en faveur des femmes et des groupes vulnérables en mettant l'accent sur l'accès des femmes aux instances décisionnelles et aux bénéfices du projet (accès aux terres aménagées, gestion des nouvelles infrastructures, eau, énergie solaire, infrastructures, formation et outils).

A travers un dialogue national, il favorisera la communication, la coordination et la collaboration avec les institutions gouvernementales nationales, locales et les acteurs de la recherche, du secteur privé et de la société civile. Il établira des partenariats avec les ONGs engagées dans les initiatives d'appui à la coopération Belge.
Un dispositif de gestion et de partage des connaissances sur le climat sera mis en place en se basant sur les nouvelles technologies de l'information (SIG, intelligence artificielle, Big Data).

Effet contribuant au PNUAD/DPP **Indicative Output(s) with gender marker**[1]: **Ouput 3**. Développement de l'économie verte au niveau local **Output 5** : Les cadres de gouvernance sont renforcés au niveau national et local **Gender Marker : GEN2**

Total des ressources allouées	4 000 000 (Euros)	
	UNDP TRAC:	
	Donor (Belgique**):**	4 000 000 (Euros)
	Government:	
	In-Kind:	
A financer		

Approuvé par (signatures)[2]:

UNDP
Nom: Njoya Tikum DocuSigned by: 34883DA1BFB0...
Date: 12-Apr-2024

DS

[1] The Gender Marker measures how much a project invests in gender equality and women's empowerment. Select one for each output: GEN3 (Gender equality as a principle objective); GEN2 (Gender equality as a significant objective); GEN1 (Limited contribution to gender equality); GEN0 (No contribution to gender quality)

[2] Note: Adjust signatures as needed

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

I. DÉFI DE DÉVELOPMENT

Contexte

Situé à l'extrêmité ouest du continent africain, entre 12°20' et 16°40' de latitude nord et 11°20' et 17°30' de longitude ouest, le Sénégal couvre une superficie de 196 720 km2 dont 20% destinées à l'agriculture. Il est limité au nord par la Mauritanie, à l'est par le Mali, au sud-est par la République de Guinée et au sud par la Guinée-Bissau. La République de Gambie dessine une enclave de 300 km de long sur 20km de large. Son climat de type soudano-sahélien avec une saison des pluies entre juin et octobre subit souvent les péjorations climatiques avec des variabilités pluviométriques et des températures hautes. Cette situation climatique est principalement le résultat de son exposition avec façade maritime de 700 km et l'influence des alizées marines, de l'harmattan et de la mousson. Six zones éco-climatiques sont observées: i) le bassin arachidier, ii) la Casamance, iii) les Niayes, iv) le Sénégal oriental, v) la vallée du fleuve Sénégal, vi) la zone sylvo-pastorale. La partie nord du pays comprend des écosystèmes secs, caractérisés par des précipitations annuelles inférieures à 600 mm dans le nord et des précipitations annuelles comprises entre 600 et 1 200 mm plus au sud. Ainsi, la végétation est composée de steppes, de buissons d'épines et de savanes boisées, qui se transforment progressivement en forêts, puis en forêts subtropicales plus humides et plus denses (précipitations annuelles> 1 000 mm) dans le Sud et l'Est du Sénégal.

La population en 2023 est estimée à 18,03 millions d'habitants (50,3 % de femmes et 49,7 % d'hommes)[3]. Soixante-seize pour cent de la population a moins de 35 ans et 23 % vit dans la capitale, Dakar. Bien que le taux de pauvreté soit passé de 42,8 % en 2011 à 37,8 % en 2019, l'indice de développement humain est tombé à 0,511 en 2021 pour remonter à 0.517 en 2022, avec un index de développement du Genre à 0.925 en 2022 et un Gender Gap de -0.04 (IDH de 0.496 pour les femmes, comparé à 0.536 pour les hommes)[4]. Soixante pourcent de la population est rurale et vit de l'agriculture extensive, de l'élevage, de la foresterie et de la pêche. Cependant, les faibles revenus, le manque d'opportunités qui caractérisent les zones rurales et les effets adverses des changements climatiques entraînent un important exode rural, en particulier chez les jeunes, favorisent la migration clandestine et contribuent aux conflits entres agriculteurs et éleveurs pour la gestion des ressources naturelles et foncières. Ces facteurs impactent sur les dynamiques de paix, sécurité et cohésion sociale déjà précaires dû fait de l'instabilité dans les pays du G5.

Depuis 2014, le gouvernement met en œuvre le Plan Sénégal Emergent (PSE), dont l'objectif est de hisser le pays dans une trajectoire d'émergence à l'horizon 2030. Pour sa mise en œuvre, des plans d'action prioritaires (PAP) sont élaborés dont la troisième génération a été validée en décembre 2023. En outre, le pays a élaboré et validé sa contribution déterminée nationale qui traduit ses engagements en vertu de l'accord signé à Paris en 2015 sur le climat. Par ailleurs, le pays a élaboré et soumis ses engagements en matière de neutralité de la dégradation des terres à l'horizon 2035 avec comme pricnipales cibles la restauration et la gestion durables des terres forestières, des terres de cultures, des zones humides et zones marginalisées. Les activités du présent projet sont en cohérence avec ces objectifs du pays. Leur mise en œuvre contribuera à l'atteinte des objectifs du pays, particulièremment en termes de restauration des terres forestières, de culture et des zones humides (mangrove).

Analyse du problème

La vulnérabilité du Sénégal aux effets adverses du changement climatique a été documentée dans plusieurs travaux de recherche et analyses d'experts. Le principal risque climatique le long de la côte sénégalaise est l'élévation du niveau de la mer entraînant une augmentation de l'érosion côtière et l'intrusion saline qui impacte sur les moyens de subsistance dans cette région. Dans d'autres régions du pays, les récents travaux du projet d'appui au processus du plan nation d'adaptation au changement climatqiue (PNA) financé par le PNUD et le FEM confirment le niveau de vulnérabilité des régions de Fatick et Saint Louis avec une fréquence croissante d'événements climatiques extrêmes combinés aux changements de température et de pluviométrie, lesquels exercent une influence énorme sur l'agriculture à travers : i) le stress thermique et hydrique; ii) les perturbations des écosystèmes susceptibles d'affecter les productions à travers le développement de pathogènes, la prolifération d'espèces invasives et iii) l'augmentation de la fréquence des inondations et des sécheresses et une disponibilité réduite en eau et fourrage. L'analyse des risques climatiques de la région de Kaffrine (PAS-PNA 2019) a montré que les débuts tardifs et fins précoces des saisons des pluies sont les facteurs climatiques qui impactent le plus le secteur agricole avec un indice d'impact de 34. Ces mêmes facteurs de vulnérabilité ont été observés à Fatick. Dans la région de Saint-Louis, les cultures pluviales sont de plus en plus délaissées à cause de la baisse importante des quantités, de la durée des pluies (Ndiaye, 2006), de l'intrusion

[3] https://www.ansd.sn/

[4] https://hdr.undp.org/data-center/specific-country-data#/countries/SEN

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

marine, de la salinité des eaux et des nappes et des baisses de rendement répétées. Pour autant, le secteur agricole occupe près de 60% de la population et contribue pour près de 15% au PIB.

Outre l'impact du changement climatique sur l'agriculture, l'évaluation des différents impacts et vulnérabilités au niveau national montre que l'ensemble des secteurs clés du Plan Sénégal Émergent demeurent tous directement ou indirectement exposés aux impacts des changements climatiques. Sur le plan économique, une simulation faite avec le modèle T21[i] a montré que l'augmentation des températures aura une incidence négative sur la croissance du produit intérieur brut et entrainera un niveau de pauvreté plus élevé au Sénégal (DEEC, 2020)[ii]. Cette vulnérabilité concerne à la fois les communautés, les écosystèmes, les infrastructures et l'économie.

Leçons tirées des phases précédentes, projets pertinents

Il ressort des précédents projets que l'inclusion est la clé de succès d'une stratégie d'adaptation. En effet, les projets soutenus par les communautés offrent plus de perspectives de durabilité. L'exemple de l'inititaive de la grande muraille verte en dit beaucoup. En effet, ce programme mis en œuvre au Sénégal depuis 2008 n'a capitalisé que peu de résultats jusqu'en 2021 (4% de taux de réalisation). Une analyse du programme réalisée en 2021 a relevé un manque d'implication des populations dans les activités avec comme conséquence une faible appropriation de l'initiative au niveau local. La nouvelle vision dans la mise en œuvre du programme avec le portage de l'initiative par les communautés a permis aujourd'hui de noter des résultats pertinents et l'engouement des partenaires à contribuer au nouveau programme bâti en partenariat avec le PNUD en 2022 (Programme Intégrateur de la Grande Muraille Verte).

Dans un autre régistre, des résultats importants ont été notés dans le cadre du projet d'appui au rélévement post-Covid soutenu par le PNUD au profit des populations des communes de Sandiara, Mont-Rolland, Bargny, Ndiob et Ndiaffate. Ce projet a permi de renforcer les capacités entrepreunariales et économique de cinquante (50) petites et moyennes entreprises portées pour des femmes et jeunes.

En termes de gestion participative de la biodiversité, il est noté que la mise en œuvre du programme d'aménagement de la forêt classéede M'Bao impliquant les populations des communes environnantes est une belle réussite que le PNUD soutient depuis 2019. En effet, ce programme mis en place par le ministère de l'environnement en 2008 vise à renforcer l'implication des communautés riveraines dans la gestion participative de la forêt. Ces dernières y développent des activités économiques (maraîchage, apiculture, transformation des produits locaux) sous le contrôle des services forestiers et veillent, en contre-partie, à la préservation de la forêt . Par ailleurs, l'enrollement aux mutuelles de santé de ces acteurs de la forêt, particulièrement des femmes (très vulnérables aux chocs tels que la COVID-19), renforce leur résilience aux chocs dans ce contexte de changement climatique.

Justification du projet

Dans les pays exposés comme le Sénégal, le changement climatique est considéré comme un « multiplicateur de risques ». Les causes et les conséquences complexes et interdépendantes de l'augmentation de la variabilité climatique, de l'incertitude et des phénomènes météorologiques extrêmes exigent des stratégies globales et intégrées. Une action concertée est nécessaire pour réduire ses impacts sur les populations, les communautés, les écosystèmes naturels ainsi que pour préserver les acquis du développement, la paix et la stabilité.

En effet, la vulnérabilité du pays aux effets adverses des changements climatiques l'expose, notamment les systèmes agricoles, aux conséquences de la variabilité climatique impactant les rendements agricoles et induisant des pratiques non durables de consommation des ressources naturelles et des conflits liés au partage de ces ressources.

Le pays a entamé en 2015 le processus de formulation de son plan national d'adaptation au changement climatique. Le projet PNUD-FEM a soutenu l'exercice de formulation des plans nationaux des secteurs de l'agriculture, de la santé, des inondations et des infrastructures et prépare un autre projet sous financement du fonds vert climat. Ce dernier permettra de couvrir les autres secteurs vulnérables identifiés dans la contribution déterminée nationale (CDN) notamment la zone côtière, l'élevage, les ressources en eaux et aussi de préparer le Plan National d'adaptation.

Les études de vulnérabilités régionales et sectorielles ont montré une forte sensibilité des céréales (mil, maïs et sorgho) au réchauffement climatique et au déficit pluviométrique de début de saison dans les regions de Fatcik, Kaffrine et Saint Louis. Ces céréales cultivées sous pluies concentre respectivement 96,8%, 87,4% et 76,3% des superficies. Ces cultures représentant la base de l'alimentation des communautés d'où l'importance de développer des stratégies d'adaptation pour renforcer leur résilience. En effet, le niveau de consommation moyenne annuelle par tête en céréales de base (riz, mil, maïs, sorgho) est égal à 119,3 kg avec respectivement 59%, 28%, 11 et 2%.

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

Le projet s'inscrit dans la dynamique d'amélioration de la résilience des communautés grâce à l'application de modèles innovants et inclusifs pour l'émergence de pôles résilients au changement climatique et où la paix et la cohésion sociale seront les facteurs clés de succès.

Les activités proposées dans ce projet sont issues du processus de consultations des acteurs clés pour la mise en œuvre des options d'adaptations.

En outre, le projet soutiendra la mise en œuvre des plans d'aménagement des réserves naturelles communautaires (RNC) qui sont des outils d'adaptation de restauration de l'équilibre écologique, de préservation et valorisation de la biodiversité et d'amélioration des conditions de vie des populations des villages riverains de la RNC.

II. STRATÉGIE DU PROJET

Le projet sera mené en synergie avec l'initiative de la Grande Muraille Verte au Sénégal visant à promouvoir et mettre en place un projet intégrateur de développement socio-économique autour de la restauration des sols et de l'économie verte dans le Nord du pays. Il s'agira de capitaliser sur les bonnes pratiques éprouvées par l'initiative en matière de récupération des terres ; sur le choix des espèces à reboiser et le modèle de gouvernance des pôles créés.

Le projet adressera des actions en faveur de la préservation de la biodiversité à travers la mise en œuvre des plans d'aménagement des Réserves Naturelles Communautaires (RNC) de Gandon (Saint Louis) et Sokhone (Fatick) élaborés et validés en 2022 dans le cadre d'un projet du PNUD - FEM. En effet, les pressions multiples et variées d'origine naturelle et anthropique exercées sur les habitats et les espèces sont plus soutenues que ne le sontles capacités de reconstitution et de renouvellement. C'est pourquoi, dans le cadre du projet de gestion intégrée des écosystèmes du Sénégal (PGIES) financé par le PNUD et le FEM en 2002-2014, des RNC ont été créées avec la contribution des communautés locales. L'érection de ces sites de haute densité de biodiversité en patrimoine communautaire constitue une stratégie de préservation participative de ces écosystèmes et d'adaptation au changement climatique. Ce sont des zones forestières (englobant une ou plusieurs communes) cogérées par les communes et un groupe de villages garantissant une utilisation participative et durable des ressources naturelles.

En outre, les crises récentes (COVID et la guerre en Ukraine) ont démontré l'extrême vulnérabilité des populations en l'absence d'un système de protection sociale adéquat. Une vulnérabilité qui s'ajoute aux vulnérabilités climatiques avec leurs conséquences sur les activités socio-économiques. C'est pourquoi, un accent particulier sera accordé à l'accès aux mécanismes de protection sociale pour éviter le basculement des communautés vers une situation de précarité en période crise.

L'accès à l'énergie est aussi un facteur déterminant pour le développement des communautés. Le PNUD a soutenu la réalisation d'une analyse des risques d'investissements dans le secteur des mini-réseaux. Les résultats des études seront capitalisés pour encourager l'engagement du secteur privé, à travers le partenariat Public-Privé, soutenir l'accès à l'énergie grâce aux mini-réseaux. Le projet accompagnera l'installation de mini-réseaux solaires pour la satisfaction des besoins des ménages et l'usage productif.

Ce projet sera mis en œuvre selon une approche qui valorise la sensibilité aux conflits, l'autonomisation des femmes et l'instauration d'un climat de confiance entre les communautés.

Stratégie du projet

Théorie du Changement :

Pour adresser les défis et faiblesses évoqués, la solution privilégiée consiste à soutenir l'émergence de pôles de développement et la mise en œuvre d'activités de préservation des sites à haute densité de biodiversité que sont les réserves naturelles communautaires (RNC).

1. **Si** les collectivités territoriales disposent des capacités (compétences, ressources et outils) de prévision et de planification ;
2. **Si** les communautés (y compris les femmes et les jeunes) disposent des connaissances et d'outils techniques d'interprétation de l'information climatique; développent des pratiques agricoles innovantes et durables et ont accès aux facteurs de production durables ;
3. **Si** l'accès à l'énergie est assuré et favorise le développement des chaines de valeurs agricoles et la transformation des produits ;
4. **Si** les populations accèdent aux systèmes de protection sociale ;

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

5. **Si** des cadres de dialogues entre utilisateurs de ressources (éleveurs-agriculteurs) sont mis en place pour prévenir les conflits et renforcer la cohésion sociale ;

Alors des communautés résilientes seront bâties autour des zones vulnérables aux impacts négatifs du changement climatique, contribuant aux objectifs de la CDN en matière d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques, à la cohésion sociale et la paix. Ce résultat sera atteint grâce aux deux objectifs spécifiques suivants :

OS1 : Promouvoir l'émergence de pôles de développement autour des sites fragiles par une valorisation durable et cohérente des ressources et potentialités des territoires tout en assurant l'implication systématique des communautés en tant que partenaires clés en vue de renforcer la cohésion sociale, la sécurité et la paix dans ces zones sensibles.

OS2 : Développer des actions en faveur du renforcement de la gestion des écosystèmes de mangroves autour des Réserves Naturelles Communautaires de Gandon et Sokhone.

Au Sénégal, du fait des biens et services qu'ils procurent, l'environnement et les ressources naturelles sont un levier de croissance inclusive, de renforcement de la résilence des communautés et des terroirs. Ainsi, dans un contexte de changement climatique et d'un obejctif de développement décentralisé, il est urgent d'inciter les communautés à adopter une vision holistique du développement aliant la promotion de pôles de croissance dans le respect des exigences de conservation des écosystèmes et le renforcement de la résilience des communautés.

C'est ce défi que nous tenterons d'adresser à travers ces deux objectifs spécifiques qui visent à promouvoir la gestion participative des espaces à haute densité de biodiversité et un développement socio-économique durable.

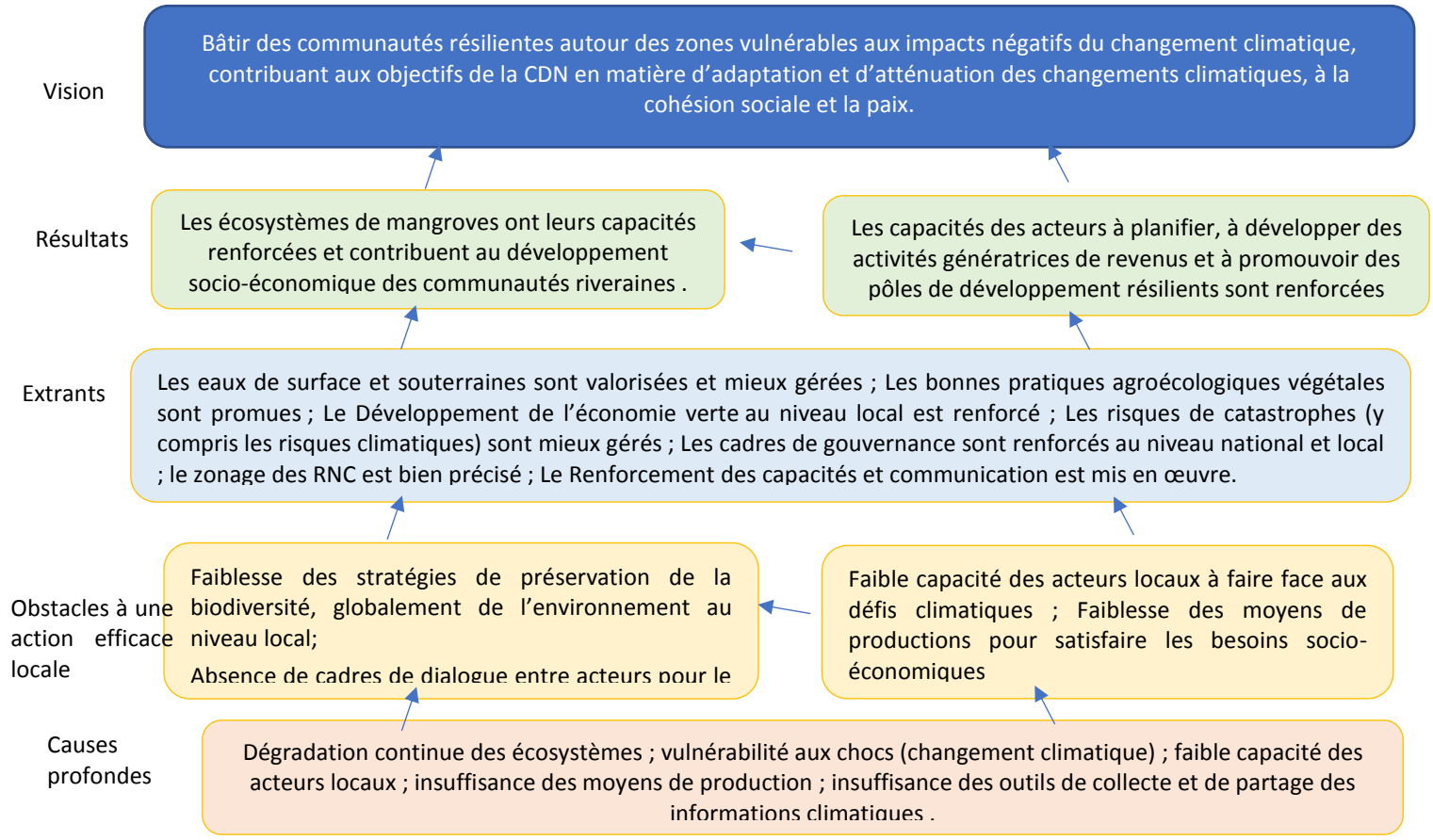


Schéma de la théorie du changement

III. RÉSULTS ET PARTENARIATS

Résultats attendus

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

Le premier objectif stratégique abordera les lacunes dans la mise en œuvre des stratégies d'adaptation au changement climatique au niveau local à travers l'émergence de pôles de développement durable avec la participation des populations. Il s'agira de renforcer la résilience des 500 petits exploitants agricoles (dont 50% de femmes) et 500 éleveurs (30% de femmes) à promouvoir des options agrosylvopastorales résilientes au climat telles que l'agroforesterie, l'agriculture de conservation, la diversification des cultures et le développement de cultures fourragères dans les régions de Kaffrine, Fatick et Saint Louis. Les activités qui seront soutenues sous cet axe ont été identifiées parmi les options d'adaptation retenues dans le plan national d'adaptation du secteur de l'agriculture dont le processus de formulation a été appuyé par le PNUD et la CDN. Le projet adressera les facteurs d'échecs aux politiques de développement de l'agrosylvopastoralisme à travers (i) un accompagment des producteurs à optimiser l'utilisation des ressources en eau pour une meilleure résilience face aux effets des changements climatiques ; (ii) l'amélioration de la santé des sols en se basant sur des données factuelles et techniques en partenariat avec les instituts de recherches (ISRA et INP) ; (iv) une contribution à la promotion des pratiques agricoles durables pour le développement des chaines de valeur en capitalisant sur les travaux des recherche du CGIAR et toutes les bonnes pratiques publiées dans ce domaine ; (v) une contribution à la réduction des effets des catastrophes sur les ménages, les systèmes de productions agricoles et alimentaires. Concernant ce dernier point, les bonnes pratiques du partenariat entre le PNUD et la délégation à la protection sociale seront mises à l'échelle. En effet, en 2022, près de 2200 membres de familles intervenant dans les petites et moyennes entreprises ont été enrôlés dans la couverture maladie universelle.

Les produits de cet axe sont :

Les produits suivants, qui visent à promouvoir la résilience des moyens de production et des communautés à travers la disponibilité de la ressource hydrique, la qualité des sols, le développement des chaînes de valeurs et la protection sociale des communautés afin de réduire leur vulnérabilité aux chocs qui pourraient faire sombrer davantage ces communautés dans la pauvreté, permettront d'adresser les résultats globaux du projet.

Produit 1 : Les eaux de surface et souterraines sont valorisées et mieux gérées

Les taux d'accès à l'eau potable au Sénégal sont estimés à 98% et 91% resptectivement en milieu urbain et rural avec des disparités entre les régions. Toutefois, la disponibilité de la ressource en eau pour les activités agrosylvopastorales demeure un défi. En effet, les eaux de surface et souterraines constituent la principale source hydrique pour l'agriculture. La valorisation de ces dernières en cas de précipitations excédentaires permettraient de prolonger la période de culture qui aujourd'hui se limite à l'hivernage (3 à 6 mois sur l'année). Ce projet fournira un approvisionnement en eau et une distribution d'eau aux petits exploitants ruraux adjacents afin de soutenir leur approvisionnement.

1.1 Réaliser des études de faisabilité hydrologiques qui proposent des options viables de sources d'eau pour répondre adéquatement à la demande future en eau et assurer un développement économiquement efficace des infrastructures d'approvisionnement en eau pour la communauté rurale d'agriculteurs. Ces études permettront d'évaluer les conditions actuelles et de déterminer les mesures nécessaires pour combler les lacunes existantes. De plus, des études d'implantation approfondies seront menées pour identifier les sources d'approvisionnement durables en eau pour le projet. Le plan de faisabilité doit inclure une analyse du budget et du calendrier et des recommandations doivent être faites pour aider à déterminer le nombre de sites communautaires à mettre en œuvre en accord avec le ministère concerné ;
1.2 Réaliser les systèmes de gestion et de valorisation des eaux de ruissellement retenus à partir de l'activité 1.1. ;
1.3 Améliorer l'engagement communautaire et sensibiliser sur les capacités de la nouvelle infrastructure hydraulique afin de promouvoir la compréhension et l'utilisation durable des nouvelles installations par la population rurale locale ;
1.4 Aménager de 2 ha de basfonds et réalisation de 6 périmètres irrigués ;
1.5 Renforcer les capacités des collectivités locales.

Produit 2 : les bonnes pratiques agroécologiques végétales sont promues

Les résultats de l'évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques des régions ciblées indiquent une augmentation significative du nombre de jours secs consécutifs d'environ 5 à 10 jours et un stress hydrique qui augmenterait de 8 à 22 jours, notamment dans les régions de Kaffrine et Fatick. Le projet soutiendra une agriculture durable à travers , les activités suivantes :

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

2.1. Caractériser et cartographier les sols en partenariat avec les instituts de recherche et les institutions de mise en œuvre ;
2.2. Introduire des variétés de semences adaptées aux conditions climatiques ;
2.3 Appoter une assistance technique et renforcerles capacités des 200 producteurs (dont 50% de femmes) sur l'utilisation des fertilisants organiques ;
2.4 Renforcer la surveillance phytosanitaire et la gestion intégrée des ennemis des cultures – élaboration de lignes directrices. L'usage des produits sera encadré à travers des formations et l'élaboration de lignes directrices.
2.5 Mettre à l'échelle l'agroforesterie (RNA 20 ha, reboisement (20) etc) ;
2.6 Mettre en place des ouvrages anti érosifs (40 km) au niveau des périmètres villageois (Haies vives, gabions, cordons pierreux) ;
2.7 Sensibiliser et mener un plaidoyer auprès des communautés.

Produit 3 : l'économie verte au niveau local est développée

3.1. Renforcerl'utilisation des énergies renouvelables (notamment le solaire) dans les chaines de valeur grâce à la mise en place de mini-réseaux solaires. Une étude de faisabilité pour le développement et la mise en œuvre de micro-réseaux solaires sera réalisée en partenariat avec les acteurs (y compris les communautés) pour comprendre les besoins clés, évaluer l'infrastructure énergétique actuelle, les habitudes de consommation d'énergie et les vulnérabilités qui seraient soutenues. En se basant sur les résultats de l'analyse DREI, la participation du secteur privé sera promue.
3.2. Impulser l'émergence de startups au niveau local pour la promotion des pratiques innovantes agroécologiques adaptées et éprouvées (ajustement des densités de semis pour le mil et le riz pluvial, amélioration de la fertilisation organique et minérale des cultures).
3.3. Cartographier et identifier des start-ups locales et des options d'énergie renouvelable pour promouvoir les chaînes de valeur agricoles. Les solutions inonvantes proposées seront soutenues pour la transformation, conservation et transport des produits.

Produit 4 : **les risques de catastrophes (y compris les risques climatiques) sont mieux gérés**

4.1. Améliorer l'accès aux services climatiques (amélioration de la production et du partage d'Informations climatiques, renforcement des Systèmes d'alerte précoce etc.) en faisant appel aux nouvelles technologies de l'information (SIG, intelligence artificielle, Big Data) ;
4.2. Renforcer les capacités des acteurs sur la gestion, le transfert et la réduction des risques liés au climat ;
4.3. Développer les filets sociaux (adhésion aux mutuelles de santé) en appui aux ménages vulnérables ;
4.4. Cartographier les ménages vulnérables.

Produit 5 : les cadres de gouvernance pour des pratiques agroécologiques durables sont renforcés au niveau national et local

5.1. Mener une analyse des politiques pour identifier les lacunes et les opportunités de plaidoyer politique à l'appui des pratiques durables d'agriculture et de gestion de l'eau ;
5.2. Conduire le renforcement des capacités des institutions gouvernementales locales et d'autres parties prenantes sur les pratiques durables d'agriculture et de gestion de l'eau ;
5.3. Appuyer le plaidoyer pour l'adoption et la mise en œuvre de politiques qui soutiennent l'agriculture durable et les pratiques de gestion de l'eau aux niveaux local et national ;
5.4. Établir des partenariats avec des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes pour promouvoir la sensibilisation et le soutien aux pratiques durables d'agriculture et de gestion de l'eau ;
5.5. Mettre en place ou renforcer les cadres de dialogues entre agriculteurs et éleveurs afin de réduire les risques liés au partage des ressources naturelles ;
5.6. Appuyer l'intégration des questions émergentes dans les plans/stratégies au niveau national et local ;
5.7. Cartographier les cadres de gestion existants.

Le deuxième objectif stratégique se focalisera sur la promotion de pratiques durables de gestion des écosystèmes de mangroves dans les réserves naturelles communautaires (RNC) de Sokhone situées dans la région de Fatick et celle de Gandon en emprise entre les communes de Gandon et Ndiebène Gandiole à Saint Louis. Les outils de gestion de ces sites ont été élaborés par le projet PFNAC financé par le PNUD-FEM.

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

La Commune de Gandon est située à 15° 57′ 44″ N, 16° 26′ 50″ O et couvre une superficie de 560 km2. Elle est à moins de 10 km de la ville de Saint-Louis et est limitée au Nord-est par la Commune de Ross Béthio, à l'Ouest par la Commune de Ndiebène Gandiole, au Sud et Sud-est par les Communes de Sakal et de Keur Momar Sarr dans la région de Louga et à l'Est par la Commune de Mpal. Une frange de la partie Ouest de la Commune correspond à la région septentrionale de la zone éco-géographique des Niayes et porte une partie de la RNC de Gandon/Ndiébène Gandiole.

La Commune de Ndiébène Gandiole est située au Nord du Sénégal dans l'arrondissement de Rao, département de Saint Louis et région du même nom. Elle se trouve au sud de la commune de Saint-Louis, et est enserrée entre le Fleuve Sénégal à l'Ouest, la Commune de Gandon à l'Est, la commune de Saint Louis au Nord et la Commune de Léona, dans la région de Louga au Sud. (PLD,2010).

La RNC couvre une superficie de 2 000 ha. Selon le RGPHAE 2013, la commune compte 40 763 habitants répartis dans 56 villages officiels. La densité de la population est de 97 habitants par km² (RGPHAE, 2013).

La RNC de Sokone se situe dans la commune de Sokone, département de Foundiougne, dans la région de Fatick. Elle est limitée à l'ouest par le bolong et le village de Ndiabèle, à l'Est par le bolong et le quartier de Diamagueune, au sud par le bolong et le village de Diaglé, au nord par le bolong et le village de Mbouloum. Elle occupe une superficie de 666,735 ha.

La RNC polarise 11 villages/quartiers. La population concernée est estimée à 14 745 habitants en 2013 (RGPHA). La RNC de Sokone présente les caractéristiques suivantes :

- un écosystème de zone humide constitué essentiellement de mangrove, de plans d'eau et de zones inondables qui occupent près de 99% de sa superficie, soit 654,48 ha ;
- des sols nus inondables occupent plus de la moitié de la superficie (51,7%) soit 344,68 ha ;
- une seule formation forestière continentale est la savane arbustive qui n'occupe que 0,7% de la superficie totale de la RNC ;
- des sols salés qui occupent une partie importante de la RNC.

Au regard de ces spécificités la stratégie d'aménagement proposée mettra l'accent sur la conservation de la mangrove, la gestion des zones humides, la lutte contre la salinité des terres et la conservation de la biodiversité dans la partie continentale et l'amélioration des moyens d'existence des populations.

En effet, la création des Réserves Naturelles Communautaires (RNC) dans la périphérie des Parcs et Réserves traduit une volonté politique de conservation *in situ* de la biodiversité et de participation des populations, recommandations issues de RIO. L'approche par cercle concentrique qui est à l'origine de la mise en place des RNC répond à un souci de préserver les sanctuaires de biodiversité que sont les aires protégées du domaine classé (Parcs, Forêts classées et Réserves) par une réduction des pressions sur leurs ressources. Ces RNC contribuent à l'atténuation de ces pressions à travers la satisfaction des besoins essentiels des populations.
Le développement des territoires par une bonne structuration de l'espace et une valorisation durable des ressources et potentialités de ces territoires est également l'un des objectifs du Plan National d'Aménagement et de Développement du Territoire (PNADT), horizon 2035. L'aménagement des RNC doit promouvoir l'émergence de pôles de développement par une valorisation durable et cohérente des ressources et potentialités des territoires. Il s'agit d'instaurer une gestion de proximité des ressources naturelles par et pour les populations.

Les produits de cet axe sont :

Produit 6 : les zonages précis des RNC sont disponibles

Le diagnostic socio-économique réalisé dans le cadre de la formulation du plan d'aménagement fait ressortir un besoin de procéder au zonage des RNC. En effet, l'inexistence de couloir de passage pour permettre au cheptel de s'alimenter convenablement dans la RNC est un problème majeur compte tenu de la relative importance du bétail dans la commune de Sokone.

Le tableau ci-dessous énumère les principaux défis et solutions proposées qui justifient les choix des activités proposées :

Contraintes	Solutions / initiatives
La Baisse de la qualité et de la quantité de fourrage	Mise en place de parcelles de cultures fourragères
	Enrichissement des parcours par RNA

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

Absence de couloirs de passage du bétail dans le terroir	Aménagement des couloirs de passage et d'accès du bétail dans le terroir
Insuffisance d'abreuvoirs	Construction d'abreuvoirs près des puits
	Extension du réseau d'eau
Insuffisance des points d'eau dans le terroir et la RNC	Aménagement d'une mare

6.1. Matérialiser les zonages dans les RNC pour faciliter l'orientation des visiteurs ;

6.2. Réaliser des activités de mise en défense, de reboisement et de régénération naturelle assistée afin de soutenir la restauration des écosystèmes forestiers ;

6.3. Appuyer le cadre de gouvernance pour la gestion durable des terres ;

6.4. Mettre à jour la carte des RNC.

Produit 7 : renforcement des capacités et communication pour une bonne appropriation des activités d'aménagement

L'atteinte des objectifs des plans d'aménagement, repose en grande partie sur un bon plan de formation et de communication.

Il s'agit de renforcer les capacités des acteurs principaux (membres des structures internes et les élus locaux, …) et les acteurs en appui (agents des services techniques et des projets ou ONG). Le renforcement des capacités est un élément clé dans le mécanisme de durabilité à mettre en place.

Ressources nécessaires pour atteindre les résultats escomptés :

Le PNUD recrutera un coordonnateur et un assistant technique pour assurer la gestion quotienne du projet. De plus, le Représentant Résident adjoint chargée du programme et le team leader de l'unité environnement et changement climatique assureront la supervision du projet.

Partenariats

Les principaux partenaires de mise en œuvre du projet sont les Ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement. Le PNUD coordonnera avec les points focaux désignés de ces ministères et aux organismes concernés par la mise en œuvre du projet. Il surveillera la mise en œuvre des activités ainsi que les résultats atteints avec le soutien de ses partenaires, en particulier la Direction de l'Environnement et des Etablissement classées, la Direction des Parcs Nationaux, la Direction de l'agriculture, le Centre de Suivi Ecologique et la délégation à la protection sociale. Des lettres d'accords pourraient etre signées aux fins de transférer la mise en œuvre de quelques activités aux partenaires cités précédemment dans le strict respect des procédures applicables par le PNUD.

Partenaires des Nations Unies : le partenariat sera développé avec :

La FAO à Fatick et Kaffrine (outputs 2,3 et 5) en développant des modules de formations sur la Gestion Durable des Terres (GDT), la promotion de l'agroécologie et la planification territoriale . Des synergies seront recherchées dans la mise à l'échelle des pratiques de GDT (CES/DRS : pose de gabions, de cordons pierreux, récupération des terres salées à Fatick). Les résultats du projet SCALA seront aussi explorés pour une mise en synergie. Ainsi, les bonnes pratiques d'agroécologie du projet RIPOSTE de la FAO seront explorées pour un meilleur ciblage de nos interventions.

L'ONUDI pour le choix de startups dans le domaine de l'énergie.

ONUfemmes sur les questions d'accès aux terres des femmes en se basant sur les résultats du projet en cours dans la région de Saint Louis.

Certains projets seront également associés, notamment le projet conjoint SCALA PNUD-FAO qui cherche à renforcer la mise en œuvre du volet agriculture de la CDN à travers la promotion de l'agroécologie avec l'implication du secteur privé et la recherche et le projet SAGA de la FAO. Par ailleurs, au regard de l'appui que le PNUD a apporté à la

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

formulation du programme intégré sur la Grande Muraille Verte, des synergies seront développées avec cette initiative particulièrement dans la région de Saint Louis.

En outre, du fait de la convergence de certains sites d'intervention du projet avec les zones prioritaires de la composante Sénégal du programme régional de la Belgique, des synergies seront développées afin de faciliter la capitalisation des résultats du projet dans le bilan général de la contribution de la Belgique à la stratégie climat du Sénégal.

Partenaires des Organisations Non Gouvernementales/ instituts de recherche: un partenariat sera établi avec les ONG partenaires de la Belgique intervenant dans les zones du projet ainsi que les instituts de recherche comme ISRA, INP et CGIAR.

Risques et hypothèses :Le projet proposé peut être confronté à plusieurs risques, notamment l'instabilité politique, une participation communautaire inadéquate et la variabilité climatique. Pour atténuer ces risques, le projet collaborera étroitement avec les institutions gouvernementales locales, les organisations communautaires et d'autres parties prenantes afin d'assurer une large participation communautaire et l'appropriation des activités du projet. Le projet procédera également à des évaluations régulières des risques et élaborera des plans d'urgence pour faire face à tout défi imprévu. En outre, le projet établira des mécanismes de suivi et d'évaluation pour suivre les progrès et identifier les défis, permettant des ajustements opportuns aux activités du projet.

Un registre complet des risques est inclus au tableau qui figure en annexe de ce document de projet.

Implication des parties prenantes :

Divers intervenants ont participé à la phase de conception du projet, par le biais de consultations directes, de réunions en personne et d'ateliers. Le projet sera mis en eouvre en partenariat avec les ministères chargés de l'environnement, celui de l'agriculture et de la protection sociale.

Au niveau local, les principales parties prenantes au sein de la population bénéficiaire du projet sont les petits exploitants agricoles des régions de Fatick, Kaffrine et Saint Louis. Les activités de ces agriculteurs-éleveurs sont vulnérables aux effets néfastes du changement climatique et aux pratiques agricoles non durables. Le projet bénéficiera également indirectement à d'autres parties prenantes, notamment les institutions gouvernementales locales, les entreprises agroalimentaires et les consommateurs et favorisera le dialogue entre ces derniers. Les interventions du projet renforceront l'environnement propice aux pratiques durables d'agriculture et de gestion de l'eau, au profit de l'ensemble de la communauté et de protection des sites sensibles (les RNC).

Coopération Sud-Sud et triangulaire (CSS/CVR): Les possibilités d'apprentissage et de transfert de technologie des pays pairs seront explorées plus avant au cours de la mise en œuvre du projet, en particulier en ce qui concerne les pays voisins ayant des écosystèmes et des défis similaires, tels que le Mali et la Mauritanie. Afin de présenter des possibilités de reproduction dans d'autres pays, le projet codifiera les bonnes pratiques et facilitera la diffusion par le biais de plates-formes mondiales Sud-Sud, telles que la plate-forme de solutions pour l'Afrique.

Digital Solutions : un dispositif de gestion et de partage des connaissances sur le climat sera mis en place en utilisant les solutions digitales telles que les SIG, intelligence artificielle, Big Data. Le PNUD Sénégal a lancé un concours d'innovation pour sourcer des solutions locales de suivi couvert forestier du Sénégal et de quantification de l'activité carbone des espaces forestiers du pays. L'objectif du concours est de fournir une situation de référence, permettant un suivi documenté de la réussite des initiatives de reforestation ainsi que de pouvoir à terme permettre l'exploration du potentiel des crédits carbone. A l'issue de ce travail, qui est une composante d'une approche plus large, une plateforme de partage des connaissances sera mise en place. Il permettra (i) l'intégration des systèmes de collecte de données climatiques à partir de capteurs IoT, satellites, stations météorologiques, remote sensing ou d'imagerie par drone etc et (ii) l'utilisation des SIG pour géoréférencer et visualiser ces données sur des cartes interactives.

Connaissance : Un plan de communication sera élaboré et mis en œuvre. Il permettra de partager les informations sur le projet ainsi que les bonnes pratiques.

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

Durabilité et mise à l'échelle : La mise à l'échelle des interventions du projet sera traitée spécifiquement. Une stratégie pour la mise à l'échelle de l'approche sera développée. Les renforcement des capacités nationales et locales prévu à l'output 5 permettra l'appropriation des résultats du projet pour une meilleure durabilité.

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes : le projet développera une approche d'égalité entre hommes et femmes avec une attention particulière en faveur des femmes et des groupes vulnérables en mettant l'accent sur l'accès des femmes aux instances décisionnelles et aux bénéfices du projet (accès aux terres aménagées, gestion des nouvelles infrastructures, eau, énergie solaire, infrastructures, formation et outils).

IV. GESTION DE PROJET

Coût efficacité et productivité

L'équipe du projet utilisera systématiquement l'analyse des coûts dans les activités du projet. Sous la supervision du coordinateur du projet, l'équipe mettra continuellement à jour les systèmes financiers et de suivi budgétaire de Quantum afin de faciliter l'analyse des coûts. L'efficacité dans la mise en œuvre implique de développer et d'appliquer des outils et des processus qui sont basés sur ou génèrent des preuves. L'équipe de gestion du projet doit également suivre le coût de la réalisation de chacun des résultats. Ces preuves de coûts alimenteront le projet tout au long de la mise en œuvre.
À cette fin, la collecte et l'analyse méthodique de données sur les coûts des différentes interventions permettront d'orienter les ressources disponibles vers le projet afin d'atteindre les résultats escomptés.

Gestion du projet

Le projet interviendra dans les régions de Fatick, Kaffrine et Saint louis qui sont particulièrement vulnérables auxeffets des changements climatiques.

Kaffrine : la région de Kaffrine, ancien département de la région de Kaolack, Kaffrine se situe entre 14°07 de latitude nord et 15°32 de longitude ouest, et couvre une superficie de 11181 Km², soit 5,6% du territoire national. D'après les projections officielles de l'ANSD, la population de la région de Kaffrine est estimée à 678 955 habitants en 2018 contre 655 121 habitants en 2017, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 3,6 %. Les résultats enregistrés lors des différents recensements montrent que la population de la région a progressé plus rapidement durant les périodes intercensitaires 1976-1988 (2,5%) et 1988-2002 (2,6%) que durant la période 2002-2013 (1,8%). Kaffrine est une région à forte vocation agricole. L'agriculture occupe 75% de la population. Par ailleurs, Kaffrine est la première région productrice d'arachide du Sénégal. Les 43 916 ménages agricoles disposent d'exploitations agricoles relativement importantes, comparées au niveau national. En effet, 45,7% des ménages agricoles ont cultivé entre 1 et 5 ha et 32,1% entre 6 et 10 ha. Néanmoins, la région dispose de grands exploitants agricoles puisque 5,2% des ménages agricoles ont cultivé plus de 20 ha alors que la moyenne nationale est de 2,6% selon les données du RGPHAE de 2013. Les principales cultures vivrières sont le mil, le sorgho, le maïs, etc. Des cultures de rente (l'arachide) et des cultures maraîchères (tomate, gombo, aubergine, bissap, courge, oignons, chou, pomme de terre, haricot vert, etc.) sont également pratiquées dans la région.
La vulnérabilité de l'agriculture aux effets adverses des changements climatiques justifie la choix de l'intervention du projet à Kaffrine. Le choix des sites se fera lors de l'analyse de la situation de référence en début de mise en œuvre.

Saint Louis : la région est située à l'extrême Nord du Sénégal entre la longitude Ouest 12°62 - 16°52 et la latitude Nord 14°4 - 16°675. Elle est marquée par la présence de la ressource en eau qui est l'une des grandes particularités de la zone. Avec une superficie de 19034 km², la région de Saint-Louis couvre environ 10% du territoire national.
Le projet interviendra dans la commune de Gandon plus précisément la réserve naturelle communautaire où des activités de gestion de l'écosystème mangrovien seront menées.

Fatick : la région de Fatick occupe une superficie de 7 930 km2 pour une population de 630 000 habitants.
L'agriculture occupe plus de 90% de la population active et est le pilier de l'activité économique régionale. Le rôle important que joue l'agriculture dans l'économie de la région est surtout lié à l'existence d'énormes potentialités qui concourent à son développement. Le mil constitue la principale culture vivrière (76%), suivi du maïs, du sorgho et du riz . Quant aux cultures de rente, elles concernent l'aeachide, le coton, la pastèque et l'acajou. A fatick, le projet

[5] Plan d'action forestier régional, juin 2003.

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

interviendra dans la commune de Sokhone (14500 habitants en 2013) qui est située au bord d'un bolong dans un paysage de mangrove à proximité du parc national du delta du saloum.

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

V. CADRE DE RÉSULTATS[6]

Effet visé tel qu'il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays#1. D'ici à 2028, les systèmes de production, y compris les systèmes alimentaires, sont organisés de manière à préserver l'environnement, à stimuler l'esprit d'entreprise, l'innovation technologique et à garantir un emploi décent à la population, en particulier aux plus vulnérables, notamment les jeunes, les femmes, les handicapés et les migrants, dans les zones rurales et périurbaines.

Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional]/, y inclus la situation de référence et les cibles1.1. Nombre d'emplois décents et respectueux de l'environnement créés dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture

Base de référence : 0

Cible : +10 000

Produit(s) applicable(s) du plan stratégique du PNUD :1. Structural transformation accelerated, particularly green, inclusive, and digital transitions

Produits attendus	Indicateurs de produit[7]	Source de données	Référence		cibles (fréquence de la collecte des donnéesby frequency of data collection)						collecte de données
			valeur	An	An 1	An 2	An 3	An 4	…		
Produit 1 : Les eaux de surface et souterraines sont valorisées et mieux gérées *Gender marker: 1*	***1.1*** Nombre d'études de faisabilité hydrologique réalisées	*Rapport MH*		2022		1		1		*1*	
	1.2 Nombre d'infrastructures de rétention d'eaux de ruisselement mises en place (organes de gestion paritaires ou avec au moins 40 % de femmes)	*Rapport MH*	0	2022	0	1	1	3		*3*	
	1.2 Nombre de périmétres irrigués aménagés (données désagrégées sur l'attribution des perimètres)	*Rapport MAER*		*2022*	*0*	*2*	*2*	*6*		*6*	

[6] UNDP publishes its project information (indicators, baselines, targets and results) to meet the International Aid Transparency Initiative (IATI) standards. Make sure that indicators are S.M.A.R.T. (Specific, Measurable, Attainable, Relevant and Time-bound), provide accurate baselines and targets underpinned by reliable evidence and data, and avoid acronyms so that external audience clearly understand the results of the project.

[7] It is recommended that projects use output indicators from the Strategic Plan IRRF, as relevant, in addition to project-specific results indicators. Indicators should be disaggregated by sex or for other targeted groups where relevant.

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

Produits attendus	Indicateurs de produit[7]	Source de données	Référence		cibles (fréquence de la collecte des donnéesby frequency of data collection)						collecte de données
			valeur	An	An 1	An 2	An 3	An 4	…		
	1.3 Superficie de champs irrigées	*Rapport MAER*	*0*	*2022*	*0*	*4*	*4*	*12*		*12*	*Rapport MAER/DRDR*
	1.3 Nombre de petits exploitants (H/F) appuyés par l'intervention pratiquant une agriculture durable (agroécologie)		*0*	*2022*	*250*	*250*	*250*	*1000*		*1000*	*Rapports reunion/focus groupes*
Output 2 : les bonnes pratiques agroécologiques sont promues **Gender marker: 1**	2.1 Nombre de rapports de caractérisation des sols	*Rapport INP/ISRA*	0	2022	*3*	0	0	3		*3*	*Rapports de caractérisation produits par l'INP et ou l'ISRA*
	2.2 Nombre de variétés de mil, sorgho et maïs utilisées dans les parcelles.	*Rapport /ISRA*	*0*	*2022*		*3*	*3*	*9*		*9*	
	2.3: Quantité de biofertilisants utilisés		*0*	*2022*	*0*	*10 tonnes*	*5 tonnes*	*20tonnes*		*20 tonnes*	*Rapport MAER/DRDR*
	2.4. Nombre de producteurs formés (données désagrégées H/F) sur la surveillance phytosanitaire et de la gestion intégrée des ennemis des cultures	*MAER*	*0*	*2022*	*125*	*125*	*125*	*500*		*500*	*Rapport MAER/ DRDR*
	2.5. Superficie de terres sous gestion durable (RNA et ou reboisement)	*MAER*	*0*	*2022*	*0*	*10*	*20*	*40*		*40 ha*	*Rapport MAER/ DRDR*
	2.6. Superficie protégée par la mise en place d'ouvrages anti érosifs au niveau des périmètres villageois (Haies vives, gabions, cordons pierreux).	*MAER*	*0*	*2022*	*0*	*15*	*15*	*40*		*40 ha*	*Rapport MAER/ DRDR*
Ouput 3. Développement de l'économie	3.1. nombre de mini-centrales solaires mises en place pour soutenir le développement des chaines de valeurs	*MPE/ANER*	*0*	*2022*	*0*	*1*	*1*	*2*		*2*	
	3.2. Nombre de startups (détenues par des hommmes /femmes /jeunes)	*ADPME*	*0*	*2022*	*0*	*5*	*0*	*10*		*10*	*Rapport ADPME*

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

Produits attendus	Indicateurs de produit[7]	Source de données	Référence		cibles (fréquence de la collecte des donnéesby frequency of data collection)						collecte de données
			valeur	An	An 1	An 2	An 3	An 4	…		
verte au niveau local GM 2 **Gestion des mini réseaux par des H/F Données désagrégées sur l'utilisation des mini réseaux**	promues au niveau local pour la promotion des pratiques innovantes d'agroécologiques adaptées										
Output 4 : les risques de catastrophes (y compris les risques climatiques) sont mieux gérés **Gender marker: 1**	4.1. Existence et utilisation de Plateformes de partage de l'information climatique au niveau local	*ANACIM*	*0*	*2022*	*0*	*3*	*0*	*3*		*3*	*Rapport ANACIM*
	4.2. Nombre de ménages soutenus (H/F) grâce aux mécanismes de protection sociale (adhésion aux mutuelle de santé)	*DGPS*	*0*	*2022*	*0*	*50*	*50*	*200*		*200*	*Rapport DGPS*
Output 5 : **Les cadres de gouvernance sont renforcés au niveau national et local**	5.1. Nombre de policy briefs sur les lacunes et les opportunités de plaidoyer politique à l'appui des pratiques durables d'agriculture et de gestion de l'eau.	*MAER*	*0*	*2022*	*1*	*1*	*1*	*4*		*4*	*Policy briefs*
	5.2. Nombre de sessions de renforcement des capacités des institutions gouvernementales locales et d'autres	*0*	*2022*	*2*	*2*	*2*	*2*	*8*		*8*	

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

Produits attendus	Indicateurs de produit[7]	Source de données	Référence		cibles (fréquence de la collecte des donnéesby frequency of data collection)						collecte de données
			valeur	An	An 1	An 2	An 3	An 4	…		
Gender marker: 2	parties prenantes sur les pratiques durables d'agriculture et de gestion de l'eau.										
	5.3. Nombre de sessions de plaidoyer pour l'adoption et la mise en œuvre de politiques qui soutiennent l'agriculture durable et les pratiques de gestion de l'eau aux niveaux local, régional et national.	*MAER /MEDDTE*	*0*	*2022*	*2*	*2*	*2*	*8*		*8*	
	5.4. Nombre de partenariats établis avec des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes pour promouvoir la sensibilisation et le soutien aux pratiques durables d'agriculture et de gestion de l'eau.	*MAER/MEDDTE*	*0*	*2022*	*2*	*0*	*0*	*2*		*2*	
	5.5. Nombre de conflits autour de la gestion durable des terres et des ressources naturelles grâce à la mise en place de cadres de dialogues entre agriculteurs et éleveurs.	*MAER/MEDDTE*	*0*	*2022*	*0*	*-50%*	*0*	*-50%*		*0*	
	5.6. Nombre de plans de développement communal revus ou élaborés pour l'intégration des questions émergentes (y compris le genre) dans les plans/stratégies au niveau national et local;	*ARD*	*2*	*2022*	*0*	*5*	*5*	*10*		*10*	

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

Produits attendus	Indicateurs de produit[7]	Source de données	Référence		cibles (fréquence de la collecte des donnéesby frequency of data collection)						collecte de données
			valeur	An	An 1	An 2	An 3	An 4	…		
Output 6 : le zonage des RNC sont bien précisées GM 2	6.1. Nombre de pancartages des RNC réalisés pour faciliter l'orientation des visiteurs.	*MEDDTE*	*0*	*2022*	*0*	*5*	*5*	*20*		*20*	
	6.2. Nombre de bénéficiaires directs (H/F) des activités d'aménagement des RNC	*MEDDTE*	*0*	*2022*	*0*	*500*	*100*	*1000*		*1000*	*Rapport DPN*
	6.3. Superficie (ha) de terres restaurées par le projet (mise en défens, RNA, plantations, etc.)	*MEDDTE*	*0*	*2022*	*0*	*2000*	*2000*	*10000*		*10000*	
Output 7 : renforcement des capacités et communication	7.1. Nombre d'outils de communication élaborés pour le partage des résultats du projet	*PNUD*	*0*	*2022*	*1*	*1*	*0*	*2*		*2*	
	7.2. Population agricole totale appuyée par l'intervention ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe.	*MAER*	*0*	*2022*	*0*	2000 dont 50% de femmes		5000 dont 50% de femmes		5000 dont 50% de femmes	

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

VI. SUIVI ET ÉVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi au moyen des plans de suivi et d'évaluation suivants :

Plan de surveillance

Activités de suivi	But	Fréquence	Actions attendues	Partners (if joint)	Cost (if any)
Suivre la progression des résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du projets vers l'obtention des produits convenus	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Les progrès plus lents que prévu seront pris en compte par la direction du projet.	Coordonnateur du projet au PNUD	
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer la réalisation des résultats escomptés. Identifier et suivre les actions de gestion des risques à l'aide d'un registre des risques. Cela inclut les mesures et les plans de suivi qui peuvent avoir été requis conformément aux normes sociales et environnementales du PNUD. Les audits seront menés conformément à la politique d'audit du PNUD afin de gérer les risques financiers.	Trimestrielle	Les risques sont identifiés par la direction du projet et des mesures sont prises pour les gérer. Le registre des risques est activement tenu à jour afin d'assurer le suivi des risques identifiés et des mesures prises.	Coordonnateur du projet au PNUD	
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront régulièrement recueillis, et d'autres projets et partenaires seront activement sollicités et intégrés au projet.	Au moins annuelle	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion..	Coordonnateur du projet au PNUD	
Assurance qualité annuelle du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD afin d'identifier les forces et les faiblesses du projet et d'informer la prise de décision de la direction afin d'améliorer le projet.	Annuellement	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.	Coordonnateur du projet au PNUD	
Suivi des indicateurs du cadre de gestion des sauvegardes et du plan d'action pour l'égalité des sexes	les mesures d'attenuation des risques sociales et environnementales seront suivies	Annuellement		Coordonnateur du projet au PNUD	

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

Activités de suivi	But	Fréquence	Actions attendues	Partners (if joint)	Cost (if any)
Reviser et corriger	Examen interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décision.	Au moins annuelle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	Coordonnateur du projet au PNUD	
Rapport de projet	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au . regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée	Annuellement et à la fin du projet (rapport final)		Coordonnateur du projet au PNUD	
Comité de pilotage (revue du projet)	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de pilotage effectue une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.	annuellement	Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.	DRRP	

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

Plan d'évaluation

Activités de suivi	But	Fréquence	Actions attendues	Partners (if joint)	Cost US (if any)
Évaluation Indépendante *À mi-parcours*	Evaluer le niveau d'atteindre des cibles du projet et proposer au besoin des mesures d'ajustement pour l'atteinte des résultats escomptés	À mi-parcours (fin de la deuxième année de mise en œuvre)	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité de la mise en œuvre du projet font l'objet d'un examen et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	PNUD	30 000
Évaluation Indépendante *finale*	Examen de la réalisation des activités du cadre logique et de l'atteinte des résultats escomptés.	6 mois avant la fin du projet	Les lécons et bonnes pratiques sont tirées pour alimenter des futurs projets.	PNUD	30 000

Rapports : Le PNUD produira des rapports trimestriels et/ou annuels, y compris des rapports sur la situation financière du projet et sur la gestion budgétaire, des rapports de suivi sur la façon dont les activités sont menées avec des recommandations et des directives pour les activités futures ainsi que des spécifications techniques concernant le projet. Un rapport final sera également préparé, indiquant les résultats du projet selon la théorie du changement, y compris les leçons apprises et les recommandations pour des projets futurs, qui seront partagées avec tous les partenaires.

Suivi et évaluation : Les résultats du projet, les indicateurs correspondants et les objectifs à mi-parcours et en fin de projet dans le cadre des résultats du projet seront contrôlés annuellement et évalués périodiquement pendant la mise en œuvre du projet. Les données de base pour certains des indicateurs de résultats non encore disponibles seront recueillies au cours de la première année de mise en œuvre du projet par le biais d'une enquête de base. Le plan de suivi-évaluation et de gestion des connaissances inclu dans l'annexe détaille les rôles, les responsabilités et la fréquence du suivi des résultats du projet. Il sera mis en œuvre afin de saisir les leçons apprises et d'éclairer l'élaboration du plan d'échelle. La participation continue de tous les ministères, acteurs locaux de la société civile et du secteur privé facilitera la mobilisation des partenariats et des ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan de mise à l'échelle.

Ce suivi et l'évaluation au niveau du projet seront effectués conformément aux exigences du PNUD, telles que décrites dans les documents POPP du PNUD et Politique d'évaluation du PNUD.

SESP : *Le projet sera mis en œuvre conformément aux normes sociales et environnementales du PNUD; à cette fin, une évaluation sociale et environnementale sera menée, et un plan de gestion ou d'atténuation sera élaboré et mis en œuvre.*

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUE [89]

Tous les coûts programmatiques et opérationnels prévus pour soutenir le projet, y compris l'efficacité du développement et les dispositions de soutien à la mise en œuvre, doivent être identifiés, estimés et entièrement chiffrés dans le budget du projet sous le(s) résultat(s) correspondant(s). Cela comprend les activités qui soutiennent directement le projet, telles que la communication, les ressources humaines, les achats, les finances, l'audit, le conseil politique, l'assurance qualité, les rapports, la gestion, etc. Tous les services directement liés au projet doivent être présentés de manière transparente dans le document de projet.

Produits escomptés	Activités prévues	Budget par année				Partie responsable	Budget prévu		
		Y1	Y2	Y3	Y4		Source de financeement	Description du Budget	Montant
Produit1: Les eaux de surface et souterraines sont valorisées et mieux gérées	1.1 Réaliser une étude de faisabilité hydrologique qui proposent des options	30000	20000			PNUD	Belgique	Consultant international, reunion, voyages	50000
	1.2 Mise en place de systèmes de gestion et de valorisation des eaux de ruissellement (bassin de rétention, lac artificiel …)	225000	100000	60000	60000	PNUD	Belgique	Services contractuels - Entreprises	445000
	1.3. Aménagement de basfonds et construction de périmètres irrigués;	125000	78396	50000	40000	PNUD	Belgique	Services contractuels - Entreprises	293396
	1.4. Elaborer et mettre en œuvre un plan global de sensibilisation et d'engagement communautaire pour la gestion des infrastructures	30000	20000	15000	10000	PNUD	Belgique	Consultant national, ateliers	75000
	1.5. Contrôle pour l'assurance qualité des installations	20000	10000	10000	10000	PNUD	Belgique	Consultant rnational,	50000
	Sous-total pour le Produit 1:	**430000**	**228396**	**135000**	**120000**				**913396**
Produit 2 2: les bonnes pratiques agroécologiques sont promues Gender marker:	2.1 Caractérisation et cartographie des sols en partenariat avec les instituts de recherche	70000	30000	10000		PNUD	Belgique	Consultant national, ateliers	110000
	2.2 Introduction de variétés adaptées aux conditions climatiques	20000	30000	20000		PNUD	Belgique	Services contractuels - Entreprises	70000
	2.3. Assistance technique et renforcement des capacités des Producteurs sur l'utilisation des fertilisants organiques;;	10000	15000	15000		PNUD	Belgique	Consultant national, Formation	40000
	2.4. Renforcement de la surveillance phytosanitaire et de la gestion intégrée des ennemis des cultures	10000	10000	15000		PNUD	Belgique	Services contractuels - Entreprises	35000

[8] Cost definitions and classifications for programme and development effectiveness costs to be charged to the project are defined in the Executive Board decision DP/2010/32

[9] Changes to a project budget affecting the scope (outputs), completion date, or total estimated project costs require a formal budget revision that must be signed by the project board. In other cases, the UNDP programme manager alone may sign the revision provided the other signatories have no objection. This procedure may be applied for example when the purpose of the revision is only to re-phase activities among years.

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

	2.5. Mise à l'échelle de l'agroforesterie (RNA, reboisement etc);	30000	30000	30000		PNUD	Belgique	Services contractuels - Entreprises	90000
	2.6. Mise en place d'ouvrages anti érosifs au niveau des périmètres villageoises (Haies vives, gabions, cordons pierreux).	80000	138000	82000	70000	PNUD	Belgique	Services contractuels - Entreprises	370000
	2.7 Sensibilisation et plaidoyer auprès des communautés	20000	20000	20000	20000	PNUD	Belgique	Audio-visuel&Frais de production d'imprimés, voyages	80000
	Sous-total pour le Produit 2	**240000**	**273000**	**192000**	**90000**				**795000**
Produit 3. Développement de l'économie verte au niveau locale	3.1. Renforcement de l'utilisation des énergies renouvelables (notamment le solaire) dans les chaines de valeur grâce à la mise en place de mini-réseaux solaire ;	30000	20000	13000		PNUD	Belgique	Services contractuels - Entreprises	63000
	3.2. Impulser l'émergence de startups au niveau local pour la promotion des pratiques innovantes d'agroécologiques adaptées et éprouvées (ajustement des densités de semis pour le mil et le riz pluvial; améliorer la fertilisation organique et minérale des cultures).	50000	50000	50000		PNUD	Belgique	Subvention, Formation	150000
	3.3 . Cartographie et identification des start-ups locales et des options d'énergie renouvelable pour promouvoir les chaînes de valeur agricoles.	20000	20000	20000	20000	PNUD	Belgique	Consultant national, atelier	80000
	Sous-total pour le Produit 3	**100000**	**90000**	**83000**	**20000**				**293000**
Produit 4 : les risques de catastrophes (y compris les risques climatiques) sont mieux gérés.	4.1. Amélioration de l'accès aux services climatiques (amélioration de la production et du partage d'Informations climatiques ; renforcement des Système d'alerte précoce etc.) en faisant appel aux nouvelles technologies de l'information (SIG, intelligence artificielle, Big Data);	50000	20000			PNUD	Belgique	Équipement, voyage	70000
	4.2. Renforcement de capacité des acteurs sur la gestion ; le transfert et la réduction des risques liés au climat ;	10000	15000			PNUD	Belgique	Atelier, voyage	25000
	4.3. Développement des filets sociaux en appui aux ménages vulnérables.	30000	30000	10000	5000	PNUD	Belgique	Services contractuels - Entreprises	75000
	4 .4 . cartographie des ménages vulnérables	20000	20000			PNUD	Belgique	Consultant national	40000
	Sous-total pour le Produit 4	**120000**	**75000**	**10000**	**5000**				**210000**
Produit 5. Les cadres de gouvernance sont renforcés au niveau national et local	5.1.Mener une analyse des politiques pour identifier les lacunes et les opportunités de plaidoyer politique à l'appui des pratiques durables d'agriculture et de gestion de l'eau.	10000	10000			PNUD	Belgique	Consulant national, atelier	20000
	5.2.Conduire le renforcement des capacités des institutions gouvernementales locales et d'autres parties prenantes sur les pratiques durables d'agriculture et de gestion de l'eau.	15000	10000			PNUD	Belgique	formation	25000

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

	5.3.Plaider pour l'adoption et la mise en œuvre de politiques qui soutiennent l'agriculture durable et les pratiques de gestion de l'eau aux niveaux local, régional et national.	5000	10000	10000		PNUD	Belgique	atelier	25000
	5.4.Établir des partenariats avec des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes pour promouvoir la sensibilisation et le soutien aux pratiques durables d'agriculture et de gestion de l'eau.		10000			PNUD	Belgique	ateliers	10000
	5.5.Mettre en place ou renforcer les cadres de dialogues entre agriculteurs et éleveurs afin de réduire les risques liés au partage des ressources naturelles.	5000	5000	5000	5000	PNUD	Belgique	ateliers	20000
	5.6.Appuyer l'intégration des questions émergentes dans les plans/stratégies au niveau national et local;	10000	10000	10000	10000	PNUD	Belgique	ateliers	40000
	5.7. Elaborer une cartographie des cadres de gestion existants	20000	30000					Consultant national, ateliers	50000
	Sous-total pour le Produit 5	65000	85000	25000	15000				190000
Produit 6 : le zonage des RNC sont bien précisées	6.1. Matérialiser les zonages dans les RNC pour faciliter l'orientation des visiteurs.	30000	35000	35000		PNUD	Belgique	Service contract	100000
	6.2. Réaliser des activités de mis en défens, de reboisement et de régénération naturelle assistée afin de soutenir la restauration des écosystèmes forestiers.	40000	150000	55000	60000	PNUD	Belgique	Equipements	305000
	6.3. Appuyer le cadre de gouvernance pour la gestion durable des terres.	30000	20000	20000	10000	PNUD	Belgique	ateliers	80000
	6.4. Mettre à jour à la carte des RNC	20000	20000	20000	20000	PNUD	Belgique	Consultant national	80000
	Sous-total pour le Produit 6	120000	225000	130000	90000				565000
Produit7 : renforcement des capacités et communication	7.1. Produire des outils de communication élaborés pour le partage des résultats du projet	30000	10000	30000	20000	PNUD	Belgique	Audio-visuel&Frais de production d'imprimés	90000
	7.2 Suivi du projet pour atteindre les résultats et soutien opérationnel	20000	20000	20000	20000	PNUD	Belgique	Services contractuels - individuels	80000
	Sous-total pour le Produit 7	50000	30000	50000	40000		Belgique		170000
General Management Support	Evaluation du projet		30000		30000		Belgique	Consultantnational	60000
	Coordonnateur NPSA 9	86000	86000	86000	86000	PNUD	Belgique	Services contractuels - individuels; équipements informatique	344000
	audit du projet	5000	5000	5000	5000				20000

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

	Assistant technique du projet NPSA 7*	20000	20000	20000	20000	PNUD	Belgique	Services contractuels - individuels	80000
	GMS (8%)	320000				PNUD	Belgique		320000
	LEVY (1%)				39604	PNUD	Belgique		39604
	Sub-Total for Management	431000	141000	111000	180604				863604
TOTAL		1556000	1147396	736000	560604				4000000

NPSA*: 50% du coût proformat

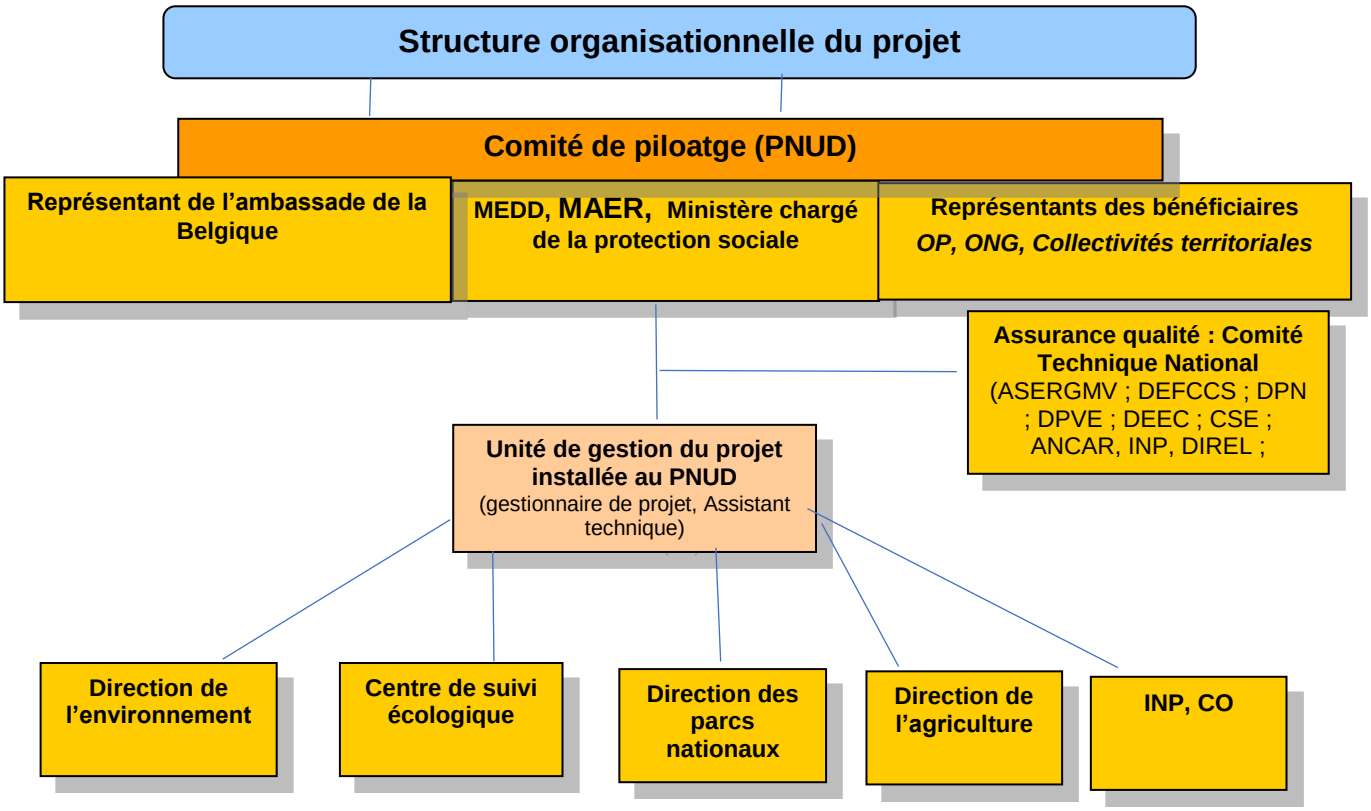
DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

VIII. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

La modalité de mise en œuvre directe sera appliquée. Dans ce cas le PNUD Sénégal sera le partenaire de mise en œuvre. Une équipe de coordination sera mise en place sous la supervision du chef de l'unité Environnement et changement climatique et du Représentant Résident Adjoint chargée du programme (DRRP). Le DRRP sera chargé d'assurer le respect des procédures des opérations de gestion du projet ansi que de l'allocation des ressources, conformément aux conditions de partenariat avec le gouvernement Belge ainsi qu'aux régles financières et de gestion du PNUD telles que définies dans la section sur la gestion des ressources financières et les procédures pour les programmes et les opérations.

L'équipe de gestion du projet : L'équipe de coordination sera logéeau sein du PNUD. Elle mettra en œuvre les activités du projet et assurera la coordination financière et administrative, L'équipe sera composée d'un gestionnaire de projet (PM), un assistante technique.

Comité de pilotage du projet : Un comité de pilotage sera mis en place sous le lead du PNUD, avec le Minisitère de l'Agriculture et la participation de tous les partenaires. Le comité comprendra les représentants des ministères de l'environnement, de l'agriculture, en charge de la protection sociale et de la solidarité nationale. Ce comité de pilotage tiendra des réunions régulières afin de faire le suivi régulier et d'évaluer la mise en œuvre du projet, et de l'adapter aux éventuels impacts des changements qui pourraient survenir au cours de la mise en œuvre du projet pour s'assurer d'atteindre les résultats escomptés.



DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

IX. LEGAL CONTEXT

Le présent Document de Projet est l'instrument désigné comme tel aux articles I, III, V et X de l'Accord Standard d'Assistance de Base entre le Gouvernement du Sénégal et le PNUD, signé le 4 juillet 1987. Toutes les références dans l'ACSB à "l'Agence d'exécution" sont réputées se référer au "Partenaire de Mise en œuvre". Le point 2 de l'Article V : « Participation et contribution du Gouvernement à l'exécution des projets » stipule que « Chaque fois que l'assistance du PNUD prévoit la fourniture du matériel au Gouvernement, ce dernier prendra à sa charge, les frais de dédouanement de ce matériel, les frais de transport du port d'entrée jusqu'au lieu d'exécution du projet … »

Le présent projet sera réalisé par le PNUD conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

X. GESTION DES RISQUES

1. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).

2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des fonds du projet reçus en vertu du document de projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à 2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des fonds du projet reçus en vertu du Document de projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité, et qu'aucun fonds du PNUD reçu conformément au Document de projet n'est utilisé pour des activités de blanchiment d'argent. La liste consolidée des sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies peut être consultée à l'adresse suivante: https://https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/un-sc-consolidated-list. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.

3. La durabilité sociale et environnementale sera renforcée par l'application des normes sociales et environnementales du PNUD (https://www.undp.org/ses en anglais) et du mécanisme de responsabilisation correspondant (https://www.undp.org/secu-srm en anglais).

4. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

5. Lors de la mise en œuvre des activités prévues par le présent document de projet, le PNUD, en tant que Partenaire de réalisation, traitera toute allégation d'exploitation et d'abus sexuels ("EAS") et de harcèlement sexuel ("HS") conformément à ses règlements, règles, politiques et procédures.

6. Tous les signataires du document de projet doivent coopérer de bonne foi à tout exercice d'évaluation des engagements liés au projet ou de la conformité aux normes sociales et environnementales du PNUD. Cela inclut l'accès aux sites du projet, au personnel concerné, aux informations et à la documentation.

7. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

a. Conformément à l'Article III du SBAA, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-récipiendaireet de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous la garde de cette partie responsable, de ce sous-traitant et de ce sous-récipiendaire, incombe à cette partie responsable, à ce sous-traitant et à ce sous-récipiendaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-récipiendaire doit :

i. met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;

ii. assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.

c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-récipiendaire (chacun étant une " sous-partie " et l'ensemble des " sous-parties ") reconnaît et accepte que le PNUD ne tolère pas le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels de quiconque par les sous-parties et les autres entités impliquées dans la mise en œuvre du projet, que ce soit en tant que contractants ou sous-traitants et leur personnel, ainsi que toute personne fournissant des services pour eux dans le cadre du document de projet.

(a) Dans le cadre de la mise en œuvre des activités prévues par le présent document de projet, chaque sous- partie se conforme aux normes de conduite énoncées dans le bulletin du Secrétaire général ST/SGB/2003/13 du 9 octobre 2003, concernant les "Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels" ("EES").

(b) En outre, et sans préjudice de l'application d'autres règlements, règles, politiques et procédures ayant une incidence sur la réalisation des activités dans le cadre du présent document de projet, dans la mise en œuvre des activités, chaque sous-partie s'abstient de toute forme de harcèlement sexuel ("SH"). Le harcèlement sexuel est défini comme tout comportement importun de nature sexuelle dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il soit offensant ou humiliant, ou qu'il soit perçu comme tel, lorsqu'un tel comportement interfère avec le travail, devient une condition d'emploi ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant. Les HS peuvent se produire sur le lieu de travail ou en relation avec le travail. Bien qu'il s'agisse généralement d'un modèle de comportement, le HS peut prendre la forme d'un incident unique. Lors de l'évaluation du caractère raisonnable des attentes ou des perceptions, le point de vue de la personne visée par le comportement doit être pris en considération.

d. Dans le cadre de la réalisation des activités prévues par le présent document de projet, chaque sous-partie doit (en ce qui concerne ses propres activités) et doit exiger de ses sous-parties (en ce qui concerne leurs activités) qu'elles disposent de normes et de procédures minimales, ou d'un plan visant à développer et/ou à améliorer ces normes et procédures, afin d'être en mesure de prendre des mesures préventives et d'investigation efficaces. Ces normes et procédures devraient comprendre : des politiques en matière de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'abus sexuels ; des politiques en matière de dénonciation et de protection contre les représailles ; et des mécanismes de plainte, de discipline et d'enquête. Dans cette optique, les sous-parties prendront et exigeront de leurs sous-parties respectives qu'elles prennent toutes les mesures appropriées pour :

(i) Empêcher ses employés, ses agents ou toute autre personne engagée pour fournir des services dans le cadre du présent document de projet de se livrer à des activités de HS ou de SEA ;

(ii) Proposer aux employés et au personnel associé une formation sur la prévention et l'intervention en matière de HS et d'EES. Lorsque les sous-parties n'ont pas mis en place leur propre formation sur la prévention des HS et de l'EES, elles peuvent utiliser le matériel de formation disponible auprès du PNUD ;

(iii) Signaler et suivre les allégations de HS et d'EES dont l'une des sous-parties a été informée ou a eu connaissance d'une autre manière, ainsi que l'état d'avancement de ces allégations ;

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

(iv) orienter les victimes/survivants de HS et SEA vers une assistance sûre et confidentielle ; et

(v) enregistrer et enquêter rapidement et confidentiellement sur toute allégation suffisamment crédible pour justifier une enquête sur HS ou SEA. Chaque sous-partie informe le PNUD de toute allégation reçue et de toute enquête menée par elle-même ou l'une de ses sous-parties dans le cadre de leurs activités au titre du Document de Projet, et tient le PNUD informé pendant l'enquête menée par elle-même ou l'une de ses sous-parties, dans la mesure où cette notification (i) ne compromet pas la conduite de l'enquête, y compris, mais sans s'y limiter, la sûreté ou la sécurité des personnes, et/ou (ii) n'enfreint pas les lois qui lui sont applicables. À l'issue de l'enquête, la sous-partie concernée informe le PNUD de toute mesure prise par elle ou par l'une des autres entités à la suite de l'enquête.

e. Chaque sous-partie doit établir qu'elle s'est conformée à ce qui précède, à la satisfaction du PNUD, lorsque le PNUD ou toute partie agissant en son nom lui demande de fournir cette confirmation. Le non-respect de ce qui précède par la sous-partie concernée, tel que déterminé par le PNUD, est considéré comme un motif de suspension ou de résiliation du projet.

f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-récipiendaire veillera à ce que toutes les activités de projet qu'il entreprend soient mises en œuvre conformément aux normes sociales et environnementales du PNUD et veillera à ce que tout incident ou problème de non-conformité soit signalé au PNUD conformément aux normes sociales et environnementales du PNUD.

g. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.

h. d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent

Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org

i. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins. à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.

j. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informeront promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informeront le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

k. Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet. Cette somme pourra être

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.

N.B. : Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

l. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.

m. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouvrés au PNUD.

n. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, mutatis mutandis, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

XII. ANNEXES

1. Project Quality Assurance Report (voir fichier PDF)

PQA PROJETC 0100111.pdf

2. Examen environnemental et social

Informations sur le projet

Informations sur le projet	
1. Titre du projet	Projet d'appui à la mise en place de pôles de développement résilients et de préservation de la biodiversité
2. Numéro de projet (c.-à-d. ID du projet Atlas, PIMS+)	01001111
3. Emplacement (international/région/pays)	Sénégal : Saint -louis, Fatick, Kaffrine
4. Étape du projet (conception ou mise en œuvre)	Conception
5. Date	Décembre 2023

Partie A. Intégration des Principes généraux afin de renforcer la durabilité sociale et environnementale

QUESTION 1 : Comment le projet intègre-t-il les Principes de programmation afin de renforcer la durabilité sociale et environnementale ?
Décrivez brièvement ci-dessous la manière dont le projet intègre l'approche axée sur les droits de l'homme
Le projet tient compte des principes de programmation du PNUD basés sur l'application des principes directeurs du Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUD) pour le cadre de coopération des Nations Unies pour le Développement. L'orientation du projet en termes de démarche et de ciblage tient compte de l'approche de mise en œuvre de la stratégie d'inclusion sociale des communautés locales dans le développement des territoires. L'intervention du projet vise à renforcer la résilience des petit(e)s exploitant(e)s agricoles et à promouvoir des pratiques de gestion durable des ressources naturelles et de la protection/valorisation de la diversité biologique dans les régions de Fatick, Kaffrine et Saint Louis au Sénégal.
Décrivez brièvement dans l'espace ci-dessous la manière dont le projet est susceptible de favoriser l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

L'égalité hommes-femmes est un droit humain fondamental et une condition nécessaire à un monde pacifique, prospère et durable. Le PNUD accorde une place centrale à la question de l'égalité des sexes dans le soutien qu'il apporte aux pays pour mettre en œuvre et réaliser le Programme de Développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs du Développement Durable, ainsi que les autres engagements convenus par les États Membres. La conception du Projet est axée sur une démarche intégrant les droits de l'Homme pour un développement local durable. Dans le cadre de cette initiative, un accent particulier sera accordé en faveur des droits des femmes comme en atteste les indicateurs et les cibles sensibles au Genre au niveau des différents produits. Les activités proposées dans le cadre de ce projet s'orientent sur le renforcement des capacités des femmes et leur résilience économique dans le contexte des changements climatique.
-

Décrivez brièvement ci-dessous la manière dont le projet intègre la durabilité environnementale et la résilience

Le renforcement de la résilience des sociétés face à l'impact des chocs, des catastrophes, des conflits et des situations d'urgence, ainsi que la gestion durable, la conservation et la réhabilitation des habitats naturels (et de la biodiversité et des fonctions des écosystèmes qui y sont associées) sont essentiels aux efforts du PNUD visant à bâtir et mettre en œuvre des voies de développement durable. Le PNUD s'efforce de lutter contre la pauvreté et les inégalités tout en préservant et en renforçant le capital naturel. Aussi, bien que le projet vise à renforcer la résilience des écosystèmes, une attentions particulière sera faite sur les activités susceptible d'avoir un impact négatifs sur l'environnement. Une évaluation environnementales plus poussées des risques sera faite dans la phase de mise en œuvre du projet. Le plan de gestion des risques sera établi et les mesures de mitigation seront mises en œuvre.

Décrivez brièvement ci-dessous la manière dont le projet renforce la responsabilisation envers les parties prenantes

Le respect des principes de participation des acteurs dans ses programmes ce qui justifie la mobilisation de toutes les parties prenantes dans tout le processus de conception du projet (identification idée de projet, formulation et validation du projet). Conformément au document de projet, la stratégie de mise en œuvre du projet est articulée autour du comité de pilotage qui regroupera tous les acteurs pertinents du projet aussi bien au niveau central que local pour l'approbation des plans de travail du projet. Un comité technique sera aussi mis en place pour la revue des livrables du projet.

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

Partie B – Identifier et gérer les risques sociaux et environnementaux

QUESTION 2 : Quels sont les risques sociaux et environnementaux potentiels ? *Remarque : Renseignez l'Annexe 1 du PDES avant de répondre à la Question 2.*	**QUESTION 3 : Quelle est l'ampleur des risques sociaux et environnementaux potentiels ?** *Remarque : Répondez aux Questions 4 et 5 avant de passer à la Question 6*			**QUESTION 6 : Décrire les mesures d'évaluation et de gestion pour tous les risques classifiés Modérés, Substantiels ou Hauts Risques**
Description du risque ***(ventilé par événement, cause, impact)***	***Impact et probabilité (1-5)***	***Ampleur (Faible, Modérée, Substantielle, Haute)***	***Commentaires (facultatif)***	***Décrire les mesures d'évaluation et de gestion pour les risques classifiés Modérés, Substantiels ou Hauts Risques***
Risque d'exclusion et ou faible implication des groupes vulnérables particulièrement les femmes et les jeunes filles Ce risque peut être causé par les situations redoutées aux points P9 P 10 P13 P14, s'il n'est pas surveillé pendant les phases planification et mise en œuvre du projet. Il s'agit du mauvais ciblage qui ne tient pas compte des spécificités entre les groupes. Les mécanismes et outils de cartographie et de consultations des parties prenantes et d'identification des besoins d'appui doivent être large et accorder une	I = 2	Modéré		Le ciblage tiendra compte des femmes et des plus vulnérables. La démarche de mise œuvre du projet tiendra compte de la stratégie genre du PNUD. Le projet développera une approche d'égalité entre hommes et femmes avec une attention particulière en faveur des femmes et des groupes vulnérables en mettant l'accent sur l'accès des femmes aux instances décisionnelles et aux bénéfices du projet (accès aux terres aménagées, gestion des nouvelles infrastructures, eau, énergie solaire, infrastructures, formation et outils).

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

attention particulière aux plus vulnérables.	P = 2			
Risques de dégradation des ressources naturelles et de l'environnement. Ce risque peut arriver si toute fois les activités de production agricole ne tiennent pas compte des bonnes pratiques avec l'utilisation d'engrais qui peut affecter la santé des sols cultivés et des populations. L'utilisation irrationnelle des ressources en eau avec les activités de production et la déforestation du fait de la non prise en compte de l'agroforesterie et la compensation des ligneux impactés avec l'implantation des activtés sur des emprises boisées**.** Il faudra contrôler les situations décrites aux points 1.7-1.8-1.9 - 1.11 (NES 1) et 2.4 (NES 2) afin de garantir aux bénéficiaires un renforcement de leur résilience face au changements climatiques.	I = 1 P = 1	Faible	Ce risque est faible du fait que les activités de production seront menées avec des bonnes pratiques agroécologique. Des pratiques efficaces de gestion rationnelle et durable des ressources en eau seront vulgarisées. La taille des activités n'entraine pas une forte utilisation des ressources au contraire les options sont portées sur des pratiques respectueuses de l'environnement. Les initiatives prévues dans le cadre du projet sont des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.	
Risque de pollution Un risque redouté avec la production de déchets issus des activités de production et de transformation qu'il faudra bien gérer afin d'éviter la pollution et/ou le changement de décor dans les zones d'intervention. L'émanation de poussière lors des travaux de réalisation d'infrastructures de retenues d'eau peuvent être source de pollution			Le risque est faible. Des mesures de gestion des déchets seront établies pour toutes les activités de production. Il en sera de même pour les émanations éventuelles de poussières.	

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

atmosphérique. Un suivi est nécessaire pour atténuer les effets décrits dans les situations 7.6 de la NES 7	I = 1 P = 1	Faible		
2.4 d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre, de carbone noir ou d'autres facteurs de changement climatique ?	I = 1 P = 1	Faible	Les activités du projet ne seront pas des sources de rejets de gaz à effet de serre.	
3.2 d'engendrer une pollution de l'air, du bruit, des vibrations, de la circulation, des blessures, des risques physiques, une mauvaise qualité des eaux de surface due au ruissellement, à l'érosion, à l'assainissement ?	I = 1 P = 1	Faible	Ces risques sont faibles au regard des activités du projet.	
7.6 de provoquer des risques pour la santé et la sécurité au travail en raison de dangers physiques, chimiques, biologiques et psychosociaux (y compris la violence et le harcèlement) tout au long du cycle de vie du projet ?	I = 1 P = 1	Faible	Les activités du projet n'engendreront pas les risques évoqués.	

	QUESTION 4 : Quelle est la Classification globale de risques du projet ?		
	Faible risque	X	
	Risque modéré	☐	
	Risque substantiel	☐	
	Haut risque	☐	

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

	QUESTION 5 : Sur la base des risques identifiés et de leur Classification, quelles exigences des NES s'appliquent ? (choisissez toutes les réponses qui correspondent)				
	Question requise seulement pour les projets à Risque Modéré, Substantiel et Haut Risque				
	Une évaluation est-elle nécessaire ? (si « Oui », veuillez cocher)	☐			***État ? (terminé, prévu)***
	si oui, indiquer le type et l'état général		☐	Évaluation(s) ciblée(s)	
			☐	EIES (Évaluation de l'impact environnemental et social)	
			☐	ESES (Évaluation stratégique environnementale et sociale)	
	Des plans de gestion sont-ils exigés ? (si « Oui », veuillez cocher)	☐			
	si oui, indiquer le type général		☐	Plans de gestion ciblés (p. ex. plan d'action sur l'égalité hommes-femmes, plan d'intervention d'urgence, plan de gestion des déchets, autres)	
			☐	PGES (Plan de gestion environnementale et sociale qui peut inclure un éventail de plans ciblés)	
			☐	CGES (Cadre de gestion environnementale et sociale)	
	Sur la base des risques identifiés, quels sont les Principes ou les Normes au niveau du projet qui s'appliquent ?		**Commentaires (non requis)**		
	Principe général : Ne laisser personne de côté				
	Principe général : Droits de l'homme	☐			
	Principe général : Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes	X			

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

	Principe général : Durabilité et Résilience		
	Principe général : Responsabilisation	X	
	Norme 1. Conservation de la biodiversité et Gestion durable des ressources naturelles	X	
	Norme 2. Changement climatique et risque de catastrophe	X	
	Norme 3. Santé, sécurité et protection des communautés	X	
	Norme 4. Patrimoine culturel	☐	
	Norme 5. Déplacement de population et réinstallation	☐	
	Norme 6. Peuples autochtones	☐	
	Norme 7. Main-d'œuvre et conditions de travail	X	
	Norme 8. Prévention de la pollution et utilisation rationnelle des ressources	X	

Validation finale

Le Diagnostic final lors de la phase de conception n'est terminé que lorsque les personnes suivantes y apposent leur signature.

Signature	***Date***	***Description***
Contrôleur de l'AQ		Membre du personnel du PNUD responsable du projet, généralement un Administrateur de programme du PNUD. La signature finale confirme que cette personne a vérifié que la PDES a été menée de manière adéquate.
Approbateur de l'AQ		Membre de la direction du PNUD, généralement Directeur de pays adjoint (DPA), Directeur de pays (DP), Représentant résident adjoint (RRA) ou Représentant résident (RR). L'Approbateur de l'AQ et le Contrôleur de l'AQ ne peuvent être la même personne. La signature finale confirme que cette personne a validé la PDES avant de la soumettre au CEP.
Président du CEP		Président du CEP du PNUD. Dans certains cas, le président du CEP peut aussi être l'Approbateur de l'AQ. La signature finale confirme que la PDES a été envisagée dans le cadre de l'évaluation du projet et dans les recommandations du CEP

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

Liste de contrôle du Diagnostic préalable des risques sociaux et environnementaux

Liste de contrôle sur les risques sociaux et environnementaux potentiels	
INSTRUCTIONS : la liste de contrôle du Diagnostic préalable des risques servira à répondre aux Questions 2-6 du Formulaire de Diagnostic. Les réponses aux questions de la liste de contrôle permettent (1) d'identifier des risques potentiels, (2) de déterminer la Classification globale des risques du projet et (3) de déterminer le niveau requis d'évaluation et de mesures de gestion. Voir la Boîte à Outils relative aux NES pour plus d'informations sur les questions du Diagnostic.	
Principe général : Ne laisser personne de côté **Droits de l'homme**	**Réponse (Oui/Non)**
P.1 Les communautés locales ou des individus ont-ils manifesté des inquiétudes concernant le projet (par exemple, au cours du processus de participation des parties prenantes, par des mécanismes de recours, par des déclarations publiques) ?	*NON*
P.2 Existe-t-il un risque que les « détenteurs de devoirs » (par exemple, les organismes gouvernementaux) n'aient pas la capacité de remplir leurs obligations dans le cadre du projet ?	*NON*
P.3 Existe-t-il un risque que les « titulaires de droits » (par exemple, les personnes affectées par le projet) n'aient pas la capacité de faire valoir leurs droits ?	*NON*
Le projet peut-il ou est-il susceptible :	
P.4 d'avoir un impact négatif sur l'exercice des droits de l'homme (civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels) de la population affectée, et particulièrement des groupes marginalisés ?	NON
P.5 d'avoir un impact négatif inéquitable ou discriminatoire sur les populations affectées, particulièrement les personnes en situation de pauvreté ou les individus ou groupes marginalisés ou exclus, y compris les personnes handicapées ? [10]	NON

[10] Les motifs de discrimination proscrits comprennent l'origine, l'appartenance ethnique, le sexe, l'âge, la langue, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la religion, les convictions politiques ou autres opinions, l'origine nationale, sociale ou géographique, la fortune, la naissance ou une autre condition, y compris celle de personne autochtone ou membre d'une minorité. Toute référence aux « femmes et hommes », ou à un terme similaire, est comprise comme incluant les femmes et les hommes, les garçons et les filles et d'autres groupes discriminés sur la base de leur orientation sexuelle, tels que les personnes transgenres et les transsexuels.

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

P.6	de restreindre la disponibilité, la qualité et l'accessibilité de ressources ou de services de base, particulièrement pour les personnes ou groupes marginalisés, y compris les personnes handicapées ?	NON
P.7	d'aggraver les conflits et/ou le risque de violence parmi les communautés et les personnes touchées par le projet ?	NON
Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes		
P.8	Les groupes de femmes et/ou leurs responsables/représentantes ont-ils eu la possibilité de soulever des inquiétudes concernant le projet (par exemple, au cours du processus de participation des parties prenantes, par des mécanismes de recours, par des déclarations publiques) ?	OUI
Le projet peut-il ou est-il susceptible :		
P.9	d'avoir un impact négatif sur l'égalité hommes-femmes et/ou la situation des femmes et des filles ?	NON
P.10	de reproduire des discriminations fondées sur le genre à l'encontre des femmes, particulièrement en ce qui concerne la participation dans la conception ou la mise en œuvre ou l'accès aux opportunités et aux bénéfices ?	NON
P.11	de limiter la capacité des femmes à utiliser, développer et protéger des ressources naturelles en prenant en compte des rôles et positions différents des femmes et des hommes dans l'accès aux biens et services environnementaux ? *Par exemple, les activités qui peuvent provoquer la dégradation ou l'appauvrissement des ressources naturelles dans les communautés dont les moyens de subsistance et le bien-être dépendent de ces ressources*	NON
P.12	d'exacerber les risques de violence fondée sur le genre ? *Par exemple, par l'afflux de travailleurs externes dans une communauté, des changements dans la dynamique du rapport de force au sein de la communauté et des ménages, une exposition accrue à des lieux publics et/ou des transports non sécurisés, etc.*	NON
Durabilité et résilience : Les questions relatives au Diagnostic des risques concernant la durabilité et à la résilience sont couvertes par les questions portant sur les normes spécifiques ci-dessous.		

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

Responsabilisation		
Le projet peut-il ou est-il susceptible :		
P.13	d'entraîner l'exclusion des parties prenantes potentiellement concernées, en particulier les groupes marginalisés et les personnes exclues (y compris les personnes handicapées), de la pleine participation aux décisions qui peuvent les concerner ?	NON
P.14	de soulever des plaintes, griefs ou objections de la part des parties prenantes potentiellement concernées ?	NON
P.15	de générer des risques de représailles contre les parties prenantes qui expriment des préoccupations ou des plaintes, ou qui cherchent à participer au projet ou à obtenir des renseignements sur celui-ci ?	NON
Normes au niveau des projets		
Norme 1 : Conservation de la biodiversité et Gestion durable des ressources naturelles		
Le projet peut-il ou est-il susceptible :		
1.1	d'avoir un impact négatif sur les habitats (ex. habitats modifiés, naturels et essentiels) et/ou sur les écosystèmes et les services écosystémiques ? *Par exemple, risque de perte, de dégradation et de fragmentation d'habitats, de changements hydrologiques*	NON
1.2	de comporter des propositions d'activités au sein ou à proximité d'habitats essentiels et/ou de zones sensibles d'un point de vue environnemental, y compris des zones protégées par la loi (ex. réserve naturelle, parc national), des zones proposées pour être protégées ou reconnues comme telles par des sources faisant autorité et/ou les peuples autochtones ou les communautés locales ?	NON
1.3	d'impliquer des changements portant sur l'utilisation des terres et de ressources qui peuvent avoir un impact négatif sur les habitats, les écosystèmes et/ou les moyens de subsistance ? (Remarque : si des restrictions et/ou des limitations d'accès aux terres s'appliquent, consultez la Norme 5.)	NON
1.4	de poser des risques pour les espèces menacées d'extinction (p. ex. réduction, empiètement sur l'habitat) ?	NON

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

1.5	d'aggraver le commerce illégal de la faune et de la flore sauvages ?	NON
1.6	d'introduire des espèces exotiques envahissantes ?	NON
1.7	d'avoir un impact négatif sur les sols ?	NON
1.8	d'impliquer l'exploitation des forêts naturelles, le développement de plantations ou des activités de reforestation ?	NON
1. 9	d'augmenter considérablement la production agricole ?	NON
1. 10	d'impliquer la production et/ou l'exploitation de populations de poissons ou d'autres espèces aquatiques ?	NON
1.11	d'impliquer l'extraction, la dérivation ou la retenue considérables d'eau de surface ou souterraine ? *Par exemple, construction de barrages, réservoirs, bassins hydrographiques, extraction d'eau souterraine*	NON
1.12	d'impliquer la manipulation ou l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés ou d'organismes vivants modifiés ?[11]	NON
1.13	d'impliquer l'utilisation de ressources génétiques ? (p. ex. collecte et/ou exploitation, développement commercial)[12]	NON
1.14	de générer des problèmes environnementaux transfrontaliers ou à l'échelle de la planète ?	NON
Norme 2 : Changement climatique et risque de catastrophe		
Le projet peut-il ou est-il susceptible :		
2.1	de concerner des zones sujettes à des risques tels que les tremblements de terre, les inondations, les glissements de terrain, les vents violents, les ondes de tempête, les tsunamis ou les éruptions volcaniques ?	NON

[11] Voir la Convention sur la diversité biologique et son Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.

[12] Voir la Convention sur la diversité biologique et son Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation de ressources génétiques.

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

2.2	de produire des résultats et conséquences sensibles ou vulnérables aux impacts potentiels du changement climatique ou aux catastrophes ? *Par exemple, en raison de l'augmentation des précipitations, des périodes de sécheresse, de la température, de la salinité, d'événements extrêmes, tremblements de terre*	NON
2.3	de conduire à une augmentation directe ou indirecte de la vulnérabilité aux impacts du changement climatique ou aux catastrophes, que ce soit dans le présent ou à l'avenir (également connues sous le nom de pratiques inadaptées) ? *Par exemple, des modifications apportées à l'aménagement du territoire peuvent favoriser la poursuite de la construction dans les plaines inondables, ce qui pourrait accroître la vulnérabilité de la population aux changements climatiques, en particulier aux inondations*	NON
2.4	d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre, de carbone noir ou d'autres facteurs de changement climatique ?	NON
Norme 3 : Santé, sécurité et protection des communautés		
Le projet peut-il ou est-il susceptible :		
3.1	d'impliquer le développement d'infrastructures et/ou de construction (ex. barrages, routes, bâtiments) ? (Remarque : le FEM ne finance pas les projets qui impliqueraient la construction ou la remise en état de barrages complexes ou de grande taille)	NON
3.2	d'engendrer une pollution de l'air, du bruit, des vibrations, de la circulation, des blessures, des risques physiques, une mauvaise qualité des eaux de surface due au ruissellement, à l'érosion, à l'assainissement ?	NON
3.3	d'entraîner des dommages ou des préjudices en raison de la défaillance d'éléments structurels du projet (par exemple, l'effondrement de bâtiments ou d'infrastructures) ?	NON
3.4	d'accroître les maladies transmises par l'eau ou d'autres maladies à transmission vectorielle (par exemple, des habitats de reproduction temporaires), les maladies transmissibles et non transmissibles, les troubles nutritionnels ou liés à la santé mentale ?	NON
3.5	de faire appel au transport, au stockage, à l'utilisation et/ou à l'élimination de matières dangereuses ou nocives (p. ex. explosifs, carburant et autres produits chimiques pendant la construction et l'exploitation) ?	NON

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

3.6	de produire des impacts négatifs sur les écosystèmes et les services écosystémiques utiles à la santé des communautés (p. ex. alimentation, purification des eaux de surface, zones tampons naturelles contre les inondations) ?	NON
3.7	d'entraîner un afflux de travailleurs liés au projet dans les zones concernées par le projet.	NON
3.8	l'engagement d'agents de sécurité pour protéger les installations et les biens ou pour appuyer les activités du projet ?	NON
Norme 4 : Patrimoine Culturel		
Le projet peut-il ou est-il susceptible :		
4.1	de comporter des activités à proximité ou à l'intérieur d'un site du Patrimoine Culturel ?	NON
4.2	d'engendrer des excavations, des démolitions, des mouvements de terre, des inondations ou d'autres modifications significatives sur l'environnement ?	NON
4.3	d'avoir un impact négatif sur des sites, structures ou objets présentant une valeur historique, culturelle, artistique, traditionnelle ou religieuse ou des formes immatérielles de Patrimoine Culturel (ex. connaissances, innovations, pratiques) ? (Remarque : les projets visant à protéger et conserver le Patrimoine Culturel peuvent également générer un impact négatif involontaire.)	NON
4.4	d'entraîner des modifications des paysages et des caractéristiques naturelles ayant une importance culturelle ?	NON
4.5	d'utiliser des formes matérielles et/ou immatérielles de Patrimoine Culturel (ex. pratiques, savoirs traditionnels) à des fins commerciales ou autres ?	NON
Norme 5 : Déplacement de population et réinstallation		
Le projet peut-il ou est-il susceptible :		
5.1	d'impliquer un déplacement physique temporaire ou permanent et complet ou partiel (y compris de personnes qui n'ont pas de revendications territoriales légalement reconnues) ?	NON
5.2	d'induire un déplacement économique (ex. perte de biens ou de l'accès à des ressources due à l'acquisition de terres ou des restrictions d'accès – même en l'absence de réinstallation physique) ?	NON

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

5.3	d'être à l'origine d'expulsions ?[13]	NON
5.4	d'affecter des dispositions relatives au régime foncier et/ou des droits de propriété communautaires/droits coutumiers à des terres, territoires et/ou ressources ?	NON
Norme 6 : Peuples autochtones		
Le projet peut-il ou est-il susceptible :		
6.1	d'affecter des zones où se trouvent des peuples autochtones (y compris la zone d'influence du projet) ?	NON
6.2	d'impliquer des activités sur des terres ou des territoires revendiqués par des peuples autochtones ?	NON
6.3	d'affecter (de manière positive ou négative) les droits humains, les terres, les ressources naturelles, les territoires et les moyens de subsistance traditionnels de peuples autochtones (indépendamment du fait qu'ils en détiennent on non les titres de propriété, que le projet soit situé sur ou en dehors des terres et territoires habités par les populations affectées, ou que les peuples autochtones soient reconnus comme tels par le pays en question) ? *Si la réponse à la question de sélection 6.3 est « oui », alors les exigences de la norme 6 s'appliquent et l'importance potentielle des risques liés aux impacts sur les peuples autochtones doit être modérée ou supérieure.*[iii]	NON
6.4	de conduire à l'absence de consultations respectueuses de la culture, menées dans l'objectif d'obtenir le CPLE sur des questions qui touchent les droits et intérêts, terres, ressources, territoires et moyens de subsistance traditionnels des peuples autochtones concernés ?	NON
6.5	d'impliquer l'utilisation et/ou le développement commercial de ressources naturelles sur des terres et territoires revendiqués par des peuples autochtones ?	NON
6.6	de comporter un risque d'expulsion ou le déplacement économique complet ou partiel de peuples autochtones, y compris par des restrictions d'accès aux terres, territoires et ressources ?	NON

[13] L'expulsion forcée est définie ici comme le déplacement permanent ou temporaire, contre leur volonté, d'individus, de familles ou de communautés de domiciles et/ou terres qu'ils occupaient sans bénéficier ni avoir accès à des formes appropriées de protection juridique ou autre. Les expulsions forcées constituent des violations flagrantes d'une série de droits humains internationalement reconnus.

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

	Considérez et, le cas échéant, assurez la cohérence avec les réponses fournies dans le cadre de la norme 5 ci-dessus	
6.7	d'affecter les priorités de développement des peuples autochtones telles qu'ils les définissent ?	NON
6.8	de mettre en péril la survie physique et culturelle des peuples autochtones ?	NON
6.9	d'affecter le patrimoine culturel des peuples autochtones, y compris par la commercialisation ou l'utilisation de leurs connaissances et pratiques traditionnelles ? *Considérez et, le cas échéant, assurez la cohérence avec les réponses fournies dans le cadre de la Norme 4 ci-dessus*	NON
Norme 7 : Main-d'œuvre et conditions de travail		
Le projet peut-il ou est-il susceptible : (NB: s'applique aux travailleurs du projet et du prestataire)		
7.1	de créer des conditions de travail qui ne respectent pas la législation nationale du travail et les engagements internationaux ?	NON
7.2	de créer des conditions de travail susceptibles de porter atteinte à la liberté d'association et à la négociation collective ?	NON
7.3	de conduire à l'utilisation du travail des enfants ?	NON
7.4	de conduire à l'utilisation du travail forcé ?	NON
7.5	de créer des conditions de travail discriminatoires et/ou l'absence d'égalité des chances ?	NON
7.6	de provoquer des risques pour la santé et la sécurité au travail en raison de dangers physiques, chimiques, biologiques et psychosociaux (y compris la violence et le harcèlement) tout au long du cycle de vie du projet ?	NON
Norme 8 : Prévention de la pollution et utilisation rationnelle des ressources		
Le projet peut-il ou est-il susceptible :		
8.1	de provoquer le rejet de polluants dans l'environnement, en raison de circonstances normales ou inhabituelles, risquant d'avoir un impact négatif local, régional et/ou transfrontalier	NON
8.2	de générer des déchets (dangereux ou inoffensifs) ?	NON

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

8.3	d'impliquer la fabrication, le commerce, le rejet et/ou l'utilisation de matières et/ou produits chimiques dangereux ?	NON
8.4	d'impliquer l'utilisation de produits chimiques ou matières faisant l'objet d'interdictions internationales ou d'un retrait progressif ? *Par exemple, le DDT, les PCB et d'autres produits chimiques répertoriés dans des conventions internationales suivantes : Protocole de Montréal, Convention de Minamata, Convention de Basel, Convention de Rotterdam, Convention de Stockholm*	NON
8.5	d'impliquer l'application de pesticides qui peuvent avoir un effet négatif sur l'environnement ou la santé humaine ?	NON
8.6	de générer des activités qui utilisent des quantités importantes de matières premières, énergie et/ou eau ?	NON

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

3. Analyse des risques.

	Risque	Description	Type	Niveau	Mesure d'atténuation
1	Mouvement du personnel dans les agences gouvernementales	Le changement de gouvernement avec les élections des 2024 et les mouvements fréquents de personnel au sein des agences gouvernementales entraînent une mémoire institutionnelle limitée et des perturbations et/ou des retards dans la mise en œuvre du projet, ce qui pourrait compromettre la durabilité du projet.	Institutionnel	Modéré	Les décisions, les meilleures pratiques et les leçons apprises seront documentées tout au long du projet afin de consolider la mémoire institutionnelle qui soutiendra les activités du projet.
2	Appropriation du projet à des fins politiques	Du fait des différentes sensibilités politiques au sein des communes d'intervention du projet, un refus de collaborer entre certains maires et élus locaux peut subvenir.	Politique	Modéré	Pour limiter les actions politiques partisanes, toutes les communautés seront impliquées dans un cadre de concertation locale avec la présence d'acteurs institutionnels étatiques neutres (préfet et sous-préfet).
3	Variabilité du climat et extrêmes climatiques	La variabilité climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes compromettent la mise en œuvre des interventions et entraînent des pertes économiques et/ou des dégâts matériels.	Environnement	Modéré	Le projet intégrera des informations sur les vulnérabilités locales au changement climatique en développant une étroite collaboration avec l'ANACIM afin d'intégrer des prévisions météorologiques actualisées. En outre, le partenariat avec l'ANACIM sera également établi pour se préparer aux événements climatiques extrêmes.
4	Faible adhésion des communautés locales	En raison de contraintes économiques ou de l'absence de prise en compte de leurs intérêts dans la conception des activités, les communautés peuvent ne pas adhérer et continuer à avoir des comportements dégradant l'environnement.	Social	Modéré	L'implication et la responsabilisation des communautés dans la gestion des ressources naturelles sont cruciales. Cela sera favorisé par une sensibilisation, leur intégration dans les processus de consultation ainsi que leur participation active aux actions de restauration. En outre, il est important de les soutenir dans la mise en place de chaînes de valeur dont le caractère résilient est assimilé et compris.

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

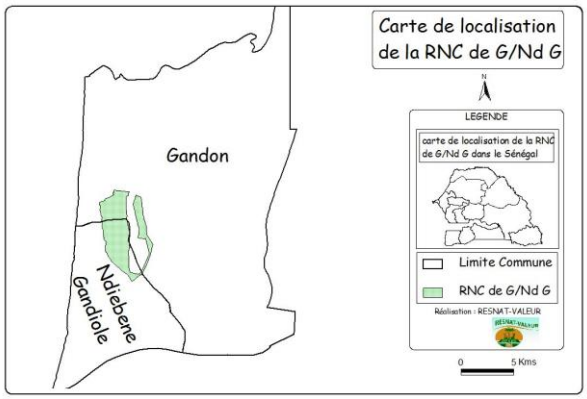
5	Urgences sanitaires mondiales et régionales	Les urgences sanitaires mondiales et régionales, telles que l'actuelle pandémie de SRAS Cov-2 (COVID-19), les épidémies virales régionales et autres événements contagieux de grande ampleur sont susceptibles de se produire à l'avenir, mais sont généralement limitées dans le temps. Cela peut retarder et perturber les activités du projet mais n'empêchera pas leur mise en œuvre.	Environnement	Faible	Le maintien de la flexibilité, la gestion proactive des programmes et l'adaptation des technologies aux nouvelles situations de crise contribueront à garantir la mise en œuvre. La compréhension du mode de propagation de la maladie aidera le projet à mettre en œuvre les précautions sanitaires nécessaires, et l'utilisation de nouveaux moyens de communication (radio, télévision, téléphone mobile) permettra de limiter les retards.
7	Équipements non entretenus et non optimisés	Les infrastructures et les équipements acquis dans le cadre du projet n'ont pas pu être entretenus et exploités de manière efficace ou optimale.	Technique	Modéré	Des plans de suivi et d'entretien à long terme des équipements achetés seront établis pour soutenir les entreprises du secteur des ressources naturelles (par exemple, des générateurs, des équipements de traitement à valeur ajoutée pour les produits forestiers et l'agriculture.
8	Durabilité	Absence de stratégie claire de durabilité des interventions du projet en fin de cycle.	Technique	Modéré	Bien que l'engagement des partenaires techniques et des instituions soient un gage de durabilité, le projet élaborera une stratégie de durabilité.

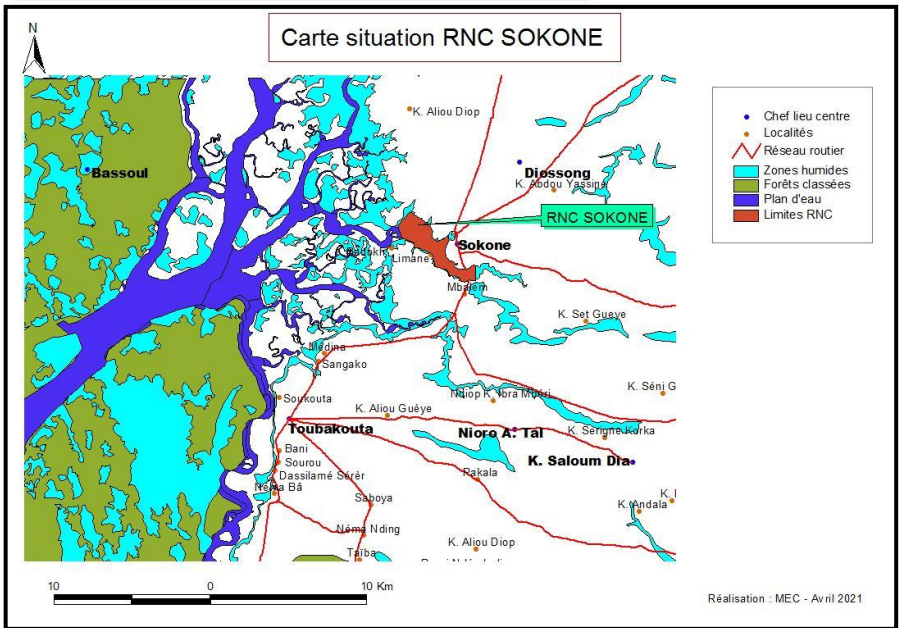
4. Mandat du comité de projet et mandat des postes de gestion clés. Le mandat standard du Project Board de PNUD s'applique. (TBD)

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

DocuSign Envelope ID: 744078B3-9FEF-4984-AA07-41CD4E0AF1C7

[i] Modèle de planification économique à long terme utilisant la technique de la dynamique des systèmes.
[ii] Rapport d'analyse économique de la Contribution Déterminée Nationale : Direction de l'Environnement et des Etablissements classés.





[iii] * Note : révisé en juillet 2022, modifiant la présomption d'importance du risque de Substantiel ou plus à Modéré ou plus..